

Les cheveux gris des mécaniciens

Le franc fort donne de sérieux cheveux gris à CFF Cargo international et aux mécaniciens qui ont donné mandat au SEV de négocier avec l'entreprise. **Pages 2 et 3**

Conférence CCT CFF et CFF Cargo

La convention pour stabiliser la caisse de pension a été acceptée du bout des lèvres, non sans amertume de la part des délégués. **Page 8**



Et le bien-être?

Le SEV a tenté de faire réagir la direction des Ateliers d'Yverdon. **Page 20**

Justice sociale en lieu et place de l'exclusion

Le jour de fête

Le 1^{er} mai est depuis 125 ans le jour de fête du mouvement des travailleurs. Les premières manifestations ont eu lieu le 1^{er} mai 1890.

Au départ, il s'agissait de lutter pour des journées de huit heures en Amérique et en Australie. Une préoccupation finalement encore très actuelle en Suisse, vu les idées émises récemment par les employeurs suisses suite à l'affaire du franc fort.

Cette année, l'Union syndicale suisse a placé la justice sociale, qui permet d'éviter l'exclusion, au centre de la manifestation. Ce slogan fait suite à la votation de février 2014 mais a encore une nouvelle dimen-

sion avec la tragédie humanitaire qui se joue ces jours-ci en Méditerranée.

Lors des nombreux événements prévus en Suisse, il sera aussi question des prochaines votations: celle, toute prochaine, sur la réforme de la fiscalité successorale et la suivante sur AVSplus.

C'est également important: il s'agit du dernier 1^{er} mai avant les élections fédérales. Non seulement les candidats se bousculent à la tribune mais au micro, ils sauront rappeler également qu'il y a différents partis, ceux qui soutiennent la solidarité et la justice sociale, et les autres...

Interview pages 6 et 7



CCT TL-LEB

Le SEV se mobilise pour une bonne CCT aux TL. Le personnel a bien accueilli la distribution de badges du 24 avril dernier et la presse a bien relayé l'action. Le contexte est tendu car la direction a repoussé à deux reprises des séances de négociations. En cause un manque de temps pour donner des chiffres concernant le système salarial. Les négociations se poursuivent ce jeudi 30 avril.

Page 5

Oui à l'initiative sur la réforme de la fiscalité successorale le 14 juin

Désinformation de la part des opposants

■ Les opposants à l'initiative sur la réforme de l'impôt sur les successions ont présenté récemment quelques contre-vérités:

- **La fable d'une réforme qui serait préjudiciable aux PME:** la vérité est que les entreprises familiales ainsi que leurs places de travail ne sont pas mises en danger par l'impôt.
- **La fable d'une initiative préjudi-**

ciable aux familles: la vérité est que l'exonération importante vaut pour chaque héritage. En tout, ce sont 4 millions qui peuvent être légués sans imposition à la génération suivante.

• **La fable de la multiple imposition:** la vérité est que les grosses fortunes sont acquises au moyen d'investissements boursiers. Il est juste et équitable que lors du transfert de ces for-

tunes aux générations suivantes la communauté bénéficie de leur imposition.

• **La fable de l'empiètement sur la souveraineté cantonale:** la vérité est que les cantons conservent leur part d'un tiers et transmettent le reste au fonds de compensation de l'AVS.

Dossier pages 10 à 12

EN VITESSE

Assemblée générale pour la CCT LNM !

■ Cette fois, c'est bon ! Le conseil d'administration de la Société de navigation du Lac de Neuchâtel et de Morat a adopté la toute première CCT ! Le personnel de l'entreprise doit encore donner son feu vert. Il se prononcera sur ce texte le lundi 11 mai à 17h30 au chantier naval de Neuchâtel. A la tête de la délégation SEV, Jean-Pierre Etique salue ce texte qui est « une toute bonne CCT ». Avec le président de la section Raoul Béguelin et le secrétaire syndical Baptiste Morier, la délégation de négociation a pu défendre les intérêts du personnel en apportant d'importantes améliorations à la gestion du temps de travail: « Le solde négatif sera à la charge de l'entreprise », rappelle Jean-Pierre Etique. Une disposition qui permet de répondre aux besoins du personnel fixe qui craignait d'être sous-employé. La CCT apporte une meilleure protection en cas de maladie avec un paiement des salaires à 100 % la 1ère année et à 90 % la seconde. Les salaires seront aussi valorisés, la LNM augmentant la masse salariale de 2,2 %!

vbo

Le comité SEV accepte le rapport final sur le coaching des sections

L'encadrement des sections une tâche permanente

Le coaching des sections a fait ses preuves au SEV. Fini le projet ! Il devient une tâche permanente.

La coach des sections Elena Obreschkow présente son rapport final au comité SEV sur le projet qu'elle dirige depuis deux ans. Elle souligne qu'il est difficile de chiffrer le succès de sa mission mais elle est persuadée qu'une telle tâche a sa place incontestablement au sein du SEV.

Les présidents centraux le confirment dans un écho positif: le travail de mise en œuvre réalisé par Elena Obreschkow dépasse de loin les attentes et il est tout à fait impossible de concevoir le SEV sans cette prestation, selon l'avis de plusieurs membres du comité.

Renforcer la Romandie

Elena Obreschkow explique que pour poursuivre le projet, il faut clarifier et développer certains points. En particulier concernant la Suisse romande,

où bien moins de choses ont pu être entreprises durant la phase de projet par rapport à la Suisse allemande. Giorgio Tuti précise qu'à l'occasion des prochains changements de personnel au secrétariat de Lausanne, on veillera à renforcer le domaine de l'encadrement des sections.

Continuer à soutenir les sections

Le sujet n'est pas controversé. Au SEV, ce sont avant tout les sections qui font le travail de fond auprès de la base et elles sont en première ligne en matière de recrutement des membres. La phase de projet, qui a duré deux ans, montre qu'un encadrement étroit apporte sans aucun doute des améliorations: que ce soit pour réanimer les eaux dormantes d'une section ou pour soutenir et accompagner dans ses tâches une section active. Un président central souligne en outre que lui aussi a pu profiter pleinement du coaching des sections car la coach a -

effectué quelques unes des tâches qu'il assurait d'habitude. La décision est claire: une fois la phase de projet écoulée, le SEV poursuivra le coaching des sections sous la forme d'une tâche permanente. Etant donné qu'Elena Obreschkow a repris déjà à la fin de l'année passée la responsabilité du

dossier recrutement, elle effectue maintenant plusieurs tâches à elle seule. Afin de garder sa charge de travail dans des proportions acceptables, une collaboration étroite avec la communication et la formation est prévue.

Peter Moor/Hes

Brenscino: surmonter le creux de la vague

L'Hôtel Brenscino à Brissago a ouvert fin mars pour la saison 2015. Durant l'hiver, des mesures ont été prises en collaboration avec un conseiller externe, afin d'améliorer la rentabilité. C'était nécessaire et urgent, comme l'a montré le rapport annuel de la FHG (Ferienheimgenossenschaft), présenté par Aroldo Cambi, également directeur de cette institution. Ce n'est que grâce à l'injection d'un demi-million de francs de la part du SEV que les comptes 2014 sont équilibrés. L'hôtel n'est pas en mesure de payer les

investissements nécessaires par ses propres moyens. Le taux d'occupation a encore reculé, comme partout au Tessin. La part des visiteurs membres du SEV est également en recul net. Seul un petit peu plus qu'un pourcent des membres s'est rendu à Brenscino l'année dernière. L'assemblée des délégués (composée exactement des mêmes membres que le comité SEV) a accepté les comptes et exprimé l'espoir que les mesures mises en place portent leurs fruits cette année.

CFF Cargo International

L'abandon du taux plancher donnent des ch

La cherté du franc crée de gros soucis chez CFF Cargo international. L'assemblée du personnel de dimanche à Bellinzona a donné un mandat de négociations clair au SEV, mais ce n'est pas un chèque en blanc à l'entreprise.

C'était une assemblée sous haute tension dimanche, précédée d'une séance de présentation des mesures pour lutter contre la crise par la direction

de CFF Cargo international. Face à une soixantaine de mécaniciens, les secrétaires syndicaux du SEV Martin Allemann et Angelo Stroppini avec le vice-président de la LPV Tessin Thomas Giedemann ont évoqué la situation résultant de l'abandon du taux plancher par la BNS. Dans la salle, les critiques ont fusé: «Cela fait des années que c'est nous devons faire des sacrifices. Et l'entreprise, que fait-elle? On commence à en avoir vraiment marre!» Au final, le personnel a montré son sens des responsa-

bilités. S'il est vrai que les mécaniciens ont toujours lutté pour conserver leur emploi, avalant au passage quelques pilules amères, sur certains points il n'y a pas de concessions possibles. Le maintien de la réciprocité des prestations en fait partie (voir ci-contre); sur ce point, Thomas Giedemann a vu rouge: «La proportion 50:50 entre suisses et italiens ne peut être modifiée. Il en va de l'avenir de notre travail.» Des mots prononcés par celui qui vit de près l'énorme pression de la proche

Italie, avec toutes les conséquences imaginables. Au coeur de la tempête, Martin Allemann a gardé la barre et demandé un mandat de négociations à l'assemblée: «Malheureusement, la situation que nous vivons, nous ne l'avons pas créée, mais elle est bien là, sous nos yeux. Nous ne pouvons que chercher la meilleure solution pour atténuer la crise.» A l'instar d'une hausse du temps de travail, qui ne serait pas le plus petits des sacrifices. «Je ne vous demande pas un mandat avec

des heures précises, mais un acte de confiance qui me permette d'avoir cette indispensable marge de manœuvre pour faire des concessions, tout en protégeant au maximum les salaires et les conditions de travail, le tout en gardant en vue le renouvellement de la CCT en vigueur jusqu'à fin 2016.» Angelo Stroppini a rappelé que les mesures devaient avoir une durée limitée dans le temps. La situation est des plus complexes car CFF Cargo international est aussi confrontée aux syndicats

ons devient

LE COMITÉ EN BREF

■ La séance du comité s'est déroulée sous le signe du prochain congrès. Le comité a accepté de **nombreux objets figurant à l'ordre du jour du congrès**, ainsi que les propositions d'élections pour la présidence du jour, la commission de gestion et les prises de position sur les nouvelles propositions au congrès.

■ Le comité a également fixé le **règlement de séance**: au vu de la densité du contenu, le temps de parole est limité à cinq minutes. Il a enfin préparé deux petites modifications des statuts et adopté les textes d'orientation après la deuxième lecture.

■ La commission de gestion a fait remarquer qu'aucun règlement n'existe pour **le fonds de bienfaisance** qui existe depuis 1940 et qui est voué principalement à promouvoir les vacances. Sur la base de la situation incertaine de la Coopérative des maisons de vacances

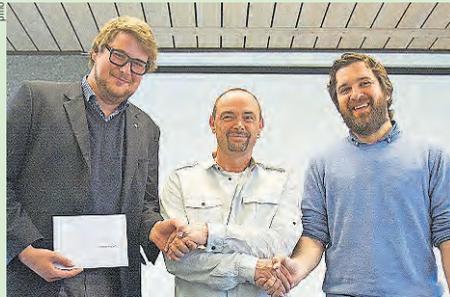
(voir encadré), le comité renonce cependant à édicter un règlement à l'heure actuelle.

■ Le comité a élu formellement deux secrétaires. **Felix Birchler**, 36 ans, travaille depuis début 2013 au secrétariat régional de St-

Gall et encadre les sections CFF et ETC dans cette région. Il a fait des études de sociologie et a travaillé au SSP avant de rejoindre le SEV. **Roman Gugger**, 25 ans, travaille depuis avril 2013 au secrétariat central SEV. Il est responsable des sections ETC dans la région bernoise et de plusieurs compagnies de navigation. Après sa formation d'employé de commerce en transports publics effectuée au BLS, il a travaillé brièvement

chez Unia.

■ Pour terminer, le comité a donné carte blanche pour signer les **conventions collectives de travail du RhB et de Rhätia Werte SA**. Rhätia Werte est l'entreprise qui assure la gastronomie ferroviaire sur la ligne du Glacier-Express. Il s'agit de la première CCT avec cette filiale du RhB qui existe depuis longtemps déjà mais n'effectuait auparavant pas encore cette tâche.



Le vice-président du comité Danilo Tonina félicite Roman Gugger (à gauche) et Felix Birchler (à droite) pour leur élection en tant que secrétaires syndicaux.

neveux gris aux mécanos



Dimanche soir, la Casa del Popolo de Bellinzzone était pleine à craquer. Les mécanos sont aussi en tête de train lorsqu'il s'agit de défendre les conditions de travail.

allemands et italiens même si chez nos voisins le problème de l'euro n'est pas d'actualité. La

concurrence effreinée réserve toutefois encore quelques soucis. **Françoise Gehring**

UN MANDAT

Le mandat prévoit la possibilité d'une hausse du temps de travail pour faire face à la crise de l'euro. Mais pas à n'importe quel prix:

- La convention doit être limitée dans le temps.
- Les emplois sont garantis.
- Pas de perte salariale.
- Le respect de l'accord sur la réciprocité signé il y a un an

ÉDITO

CFF Cargo International est la première entreprise de transport ferroviaire à demander des mesures afin de compenser les effets du franc fort. Le fait que la situation du trafic marchandises s'est clairement détériorée depuis le 15 janvier est évident. Il est également clair que le personnel est prêt à accepter des mesures, même s'il n'est en rien responsable de ce qui arrive.

«La force du franc: des mesures oui, mais avec des conditions cadres !»

Barbara Spalinger, vice-présidente SEV

Mais, afin de pouvoir dire oui à des mesures restrictives, il faut que certaines conditions cadres soient prévues, des conditions actuellement en discussion chez CFF Cargo International.

Un préalable indispensable à toute mesure, comme par exemple l'augmentation du temps de travail, est de la limiter dans le temps et de prévoir une vérification périodique des conditions cadres. Et pas uniquement: il faudra aussi vérifier que les mesures prises ont les effets voulus. Si ce n'est pas le cas, il faut alors les abandonner. Une condition pour que cela fonctionne: une transparence totale de la part de l'entreprise. Ce qui devrait aller de soi, c'est une garantie d'emploi durant la durée de la convention portant sur des mesures restrictives pour le personnel. Sans une telle garantie, chaque convention conclue serait un sacrifice sans contrepartie.

Dans le contexte tendu de la libéralisation du trafic marchandises par le rail, un assouplissement de la règle du 50:50 n'entre pas en ligne de compte. Les accords sur la compensation des prestations du personnel suisse et étranger doivent être maintenus, sinon d'autres problèmes verront le jour, en plus des mauvaises recettes engendrées.

Eviter cela va aussi dans l'intérêt des entreprises!

La solidité de l'AVS

Après la publication des résultats du compte AVS pour 2014 à fin mars, toute la presse non syndicale a embouché la même trompette, en substance, « L'AVS court à la catastrophe ». La stratégie est toujours la même pour les partis de droite lorsqu'il s'agit de prestations sociales, surtout pour l'AVS, l'institution la plus solidaire du pays: faire peur, pour mieux justifier ensuite les mesures restrictives au détriment de l'ensemble de la population. En fait, les comptes AVS 2014 bouclent avec un bénéfice d'exploitation de 1707 millions, soit 800 de mieux qu'en 2013. Un excellent résultat. Et s'il est atteint grâce au bon rendement des placements de la fortune (la réserve d'une année de prestations), il n'y a rien à redire: ces revenus sont précisément prévus pour équilibrer, cas échéant, le compte « cotisations encaissées-rentes versées ». Les bases de l'AVS sont toujours très solides. Par contre, il faut surveiller de près ceux qui veulent les saboter. La masse salariale, tous les revenus du travail sans limitations vers le haut, est la base du financement paritaire de l'AVS. Cette masse doit suivre logiquement la courbe de la croissance économique. Selon cette courbe, sur le long terme, on constate que depuis les années 1970, le coût total de l'AVS exprimé en pourcentage du produit national brut n'a pratiquement pas augmenté. Pourtant, durant la même période, le nombre de personnes recevant des rentes AVS a plus que doublé, sans changer le taux des cotisations! C'est l'effet croissance économique, qui compense dans une bonne mesure l'évolution de la démographie. Une seule fois, suite à la crise économique des années 90, il a fallu injecter 1 % de TVA pour garantir l'équilibre des comptes à

long terme. A ce stade, un constat s'impose: pour l'AVS, la croissance économique sous la forme des salaires versés revêt une importance supérieure à la démographie. La première corrige les effets de la seconde. Pour 2014, le revenu provenant des cotisations AVS a augmenté de 1,4 %, alors que le PIB, lui, a progressé de 1,8 %. Pourquoi cette différence? Les gains des capitaux ont-ils augmenté plus que la masse des salaires, ce qui signifierait une nouvelle aggravation des inégalités? Il semble que les réponses à ces questions pourtant fondamentales pour la population peinent à voir le jour. Par contre, un autre fait qui pénalise l'AVS est parfaitement connu depuis longtemps: l'augmentation du travail au noir. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann le reconnaît officiellement. 45 milliards de salaires non déclarés échappent ainsi chaque année aux cotisations AVS. Alors que va-t-il entreprendre pour corriger cette lacune? Rien du tout. Il ne veut pas accorder davantage de droits aux inspecteurs du travail, encore moins en augmenter le



nombre (pourtant ils sont hautement rentables). Pas question non plus d'uniformiser la pratique entre les cantons. Toujours la même stratégie: laisser aller pour mieux faire peur ensuite. Un autre fait pénalise l'AVS: le taux d'emploi des 55-64 ans s'élève à 70 %. Question: comment les 30 % d'inactifs contribuent-ils aux cotisations de l'AVS qui constitueront leur rente dès 65 ans? Le sujet est vaste... L'un de ses aspects est abordé à travers le thème des travailleurs âgés. L'Union syndicale suisse a mis ce point à l'ordre du jour d'une table ronde devant réunir ces jours entreprises, syndicats et autorités. Du côté du patronat, on veut bien aller jusqu'à sensibiliser les patrons, mais attention, sur « une base volontaire »! L'Union suisse des arts et métiers est moins hypocrite: elle veut surtout que les travailleurs âgés s'accommodent d'une perte de salaire. D'où encore une fois, moins de cotisations pour l'AVS. L'AVS est une institution sociale solide, aussi solide que le pays peut l'être. Un gros caillou dans le soulier de la droite libérale. Or, celle-ci, sachant combien la majorité du peuple est attachée à l'institution, n'ose pas l'attaquer de front. Alors, elle sème le doute, elle cherche à l'ébranler par petites touches systématiques ou alors en noyant le coup dans un objectif fiscal, à l'exemple du beau scandale de l'imposition des entreprises II (perte de 400 millions par an pour la seule AVS). D'autres attaques se préparent. Entre autres, au nom du franc fort: la BNS a bien décidé de ne pas soumettre à l'intérêt négatif les avoirs de l'AVS, mais elle précise tout de suite qu'il s'agit d'une décision provisoire. Jusqu'à quand ce provisoire va-t-il durer? Les paris sont ouverts. **Michel Béguelin**

120 signatures remises à CFF Cargo car travailler à Olten ne revient pas moins cher

Le déménagement de CFF Cargo de Bâle à Olten entraîne la perte, pour les collaborateurs, de l'indemnité régionale, ceci après deux ans. Olten est une ville de cheminots, et leur nombre va même croissant ces derniers temps: plusieurs centaines de postes de travail CFF en plus depuis le déménagement de la centrale d'exploitation et du siège principal de Cargo. Pour l'entreprise, ce transfert à Olten a un aspect secondaire réjouissant: contrairement à Bâle et Berne, Olten n'est pas un lieu de travail qui occasionne une indemnité régionale. Cela engendrer



Remise de la pétition à l'« Aarepark Olten »: Philipp Hadorn, secrétaire syndical Cargo, Gerhard Schütt, AS, Walter Wernli, AS, Daniel Eigenmann, chef du personnel chez CFF Cargo, Claudia Marti, CFF Cargo, Martin Winter, AS, Peter Käppler, président AS.

ra une perte annuelle de 3000 fr. de salaire pour les collaborateurs, après

le délai de deux ans fixé par la CCT. Les membres SEV ont signé une

pétition demandant la garantie de cette indemnité régionale au-delà des deux ans réglementaires, aussi bien chez Infrastructure (voir *contact.sev* n° 7) que chez Cargo. Les collaborateurs Cargo présents ont souligné, lors de la remise des 120 signatures (récoltées facilement et uniquement auprès des personnes concernées) qu'ils travailleront à Olten aussi motivés qu'auparavant et qu'ils continueront à s'engager pour l'entreprise. Ils se sentent traités injustement, car certains sont restés à Bâle, ayant acheté un appartement ou

une maison, ou les enfants étant encore scolarisés là-bas. Comme ils ont déjà vu leur temps de déplacement pour se rendre au travail se prolonger, avoir une perte de salaire encore en plus est difficile à accepter. Daniel Eigenmann, chef du personnel à Cargo, a réceptionné la pétition et a informé les collaborateurs qu'une discussion sur cette requête allait avoir lieu. Mais il a bien indiqué également que c'est la CCT qui établit les règles dans ce genre de cas.

Action de terrain aux TL

«Pour une bonne CCT, je me mobilise!»

Le 24 avril, les sections VPT TL et LEB ont battu le pavé et distribué des badges avec l'inscription «Pour une bonne CCT, je me mobilise!». La pression est sur la direction qui a déjà repoussé deux séances de négociations.

Jeudi 24 avril au matin: les membres de la délégation de négociations de la CCT TL et LEB vont à la rencontre du personnel pour distribuer des badges «Pour une bonne CCT, je me mobilise!». Le succès est immédiat. Le personnel, syndiqué ou non, arbore le message. Un signe qui ne trompe pas alors que les négociations piétinent après plus de huit mois centrés sur le nouveau système salarial. Entretien avec Christian Fankhauser, secrétaire syndical à la tête de la délégation de négociations.

■ Christian, quel regard portes-tu sur l'action de jeudi dernier?

Cette action a été très bien perçue par le personnel. Une très grande partie de ceux et celles qui ont reçu le badge l'ont affiché. Cela montre que la CCT est importante tant pour le personnel «hors conduite» que pour les conducteurs et les conductrices. En accrochant le badge, le personnel donne un signal clair à la direction: nous voulons une bonne CCT. Preuve également que notre action était pertinente tant à l'interne qu'à l'externe, la presse écrite a bien relayé notre message.

■ La réponse de la direction n'a d'ailleurs pas tardé à arriver sous la forme d'une information pour le moins agressive lundi matin...

On sent dans la communication de la direction un certain agacement à l'encontre du SEV. Manifestement, notre message n'a pas plu. Ce n'est pas une surprise puisque nous avons



Le secrétaire syndical Baptiste Morier soutient les sections VPT TL et LEB lors de la distribution de badges et de flyers le 24 avril.

mis en lumière le report de deux séances de négociations par la direction. En un mois, c'est tout de même beaucoup avec pour seul argument qu'ils n'étaient pas prêts. C'est tout de même surprenant qu'après avoir négocié pendant huit mois le nouveau système salarial, on ne puisse toujours pas avoir de chiffres fiables et clairs sur la progression salariale que chaque collaborateur et collaboratrice peut espérer avoir!

■ La direction insiste sur les améliorations proposées. Le système salarial en devient presque secondaire à ses yeux, non?

Il faut reconnaître que le passage à 5 semaines de vacances et la semaine de 40 heures pour toutes et tous sont des avancées. De même, la reconnaissance de la polyvalence M1 et le maintien des indemnités de résidence et de maladie pour les collaborateurs LEB sont des points positifs.

Par contre, et ce point est fondamental pour nous, il est faux de dire que le nouveau système de rémunération est plus juste. «Il met fin à une inégalité de traitement pour la majorité d'entre vous, bloqués au sommet de leur classe de salaire, sans possibilité de progression», selon les dires de la di-

rection. Certes, l'ancienneté reste de mise pour les conducteurs et les conductrices. Mais on ne connaît toujours pas le montant de l'augmentation annuelle! Il n'est pas possible de discuter sérieusement avec des informations aussi lacunaires. En outre, la direction oublie sciemment de dire en combien de temps il est possible d'atteindre le sommet d'une classe salariale. Nous maintenons ce que nous avons dit dès le début: ce nouveau système salarial est un miroir aux alouettes, un Graal inatteignable et la direction n'a pas été en mesure de prouver le contraire jusqu'à présent.

■ La situation semble bloquée. Comment en sortir?

Le SEV a fait une proposition simple pour sortir de l'impasse le 2 avril dernier: 100 francs de revalorisation salariale pour tous et toutes et le report des négociations sur le système de salaire de quelques années. Car ce système n'est manifestement pas prêt. Espérons que jeudi, à l'heure des négociations, la direction puisse apporter quelque chose qui convienne réellement au personnel.

Vivian Bologna

À LA SAUCE BOLÒ

Roses bonbon ou bonbons roses ...

Les temps sont durs, surtout pour les moins fortunés. L'actualité printanière révèle hélas que les petits budgets vont faire les frais de politiques d'austérité édifiantes. A la Chaux-de-Fonds, le «grand» argentier Monnard a commis une «petite» erreur de calcul à 12 millions... A Bienne, le déficit pourrait être de 40 millions en 2018. Si les trous sont béants, les recettes pour les remplir ne sont pas les mêmes partout. Baisse des salaires de 3 % pour le personnel chaux-de-fonnier, coupes dans la formation, le social, la culture, l'égalité des chances en terres biennoises.

Des recettes dignes d'une politique de droite a priori. Las, ces peu respectables propositions, couplées à une hausse des impôts devant rapporter autant que les douloureux sacrifices sont le fruit de cerveaux de gauche... Il y a de quoi dérouter et dégoûter les défenseurs d'un service public de qualité.

Il est pour le moins troublant de constater que les remèdes aux déficits structurels prennent la forme de réductions drastiques des prestations en frappant principalement les plus démunis. Couper les vivres d'une ludothèque, c'est crucifier un élément de l'égalité des chances. Accéder aux jeux, ce n'est pas juste s'amuser, c'est aussi développer des connaissances et des stratégies cognitives et sociales. Supprimer le travail social scolaire, c'est faire une croix sur la prévention. Derrière ces programmes d'austérité tous azimuts, on assiste à l'incapacité (au manque de courage?) de collectivités publiques dirigées par des partis de gauche d'offrir le juste remède. Pourtant le diagnostic est limpide: les crises d'argenterie sont dues aux baisses de rentrées fiscales que nombre de communes et de cantons ont offertes depuis une bonne quinzaine d'années. Diminutions auxquelles viennent s'ajouter les réformes fédérales de l'impôt des entreprises II et III (celle-ci n'étant pas encore en vigueur). Une crise des recettes qui met les collectivités à genoux.

A cette crise des recettes, il est certes possible de proposer des baisses de prestations, mais la hausse des impôts doit constituer le levier principal. Evidemment, cela passe par la (re)construction d'un discours allant dans ce sens. Il ne se fera pas du jour au lendemain, tant l'impôt a pris la forme d'un épouvantail dans les mentalités.

Au-delà des considérations fiscales et d'argenterie, les partis politiques jouent leurs dernières miettes de crédibilité. Les écarts répétés entre programmes électoraux et actes politiques poussent nombre de citoyens vers les forces populistes, ou dans les bras peu flatteurs de l'abstentionnisme. Ou quand la lassitude guette.

Vivian Bologna



Depuis 125 ans, partout dans le monde, le mouvement ouvrier célèbre la fête du travail le 1^{er} mai



« Avoir le sentiment d'appartenir à une communauté »

En 1890, le 1^{er} mai a été célébré pour la première fois en tant que fête du travail. Le 125^e anniversaire est l'occasion de nous pencher sur l'origine de cette journée avec l'historien économique bernois Urs Anderegg, et de nous demander quelle est aujourd'hui la signification de ce 1^{er} mai, et quel est son avenir.

■ **contact.sev: Pourquoi vous intéressez-vous au 1^{er} mai?**

Urs Anderegg: Le 1^{er} mai est une représentation du mouvement des travailleurs. Je pense qu'il est une sorte de sismographe qui montre l'évolution de ce mouvement, que ce soit d'un point de vue culturel, politique, pour donner une vision d'avenir ou sur le plan du positionnement social. Tous ces paramètres se croisent ce jour-là.

■ **La journée du travail a été fêtée pour la première fois en 1890. Le 1^{er} mai fête donc ses 125 ans. Mais cet anniversaire ne fait pas couler beaucoup d'encre. Pourquoi?**

Pendant longtemps, il était de mise de mentionner la valeur historique de cette journée juste après les premiers mots de bienvenue. La rétrospective était un élément fort. Le mouvement était alors nouveau et la population n'avait pas encore vraiment conscience des classes. Le récit des débuts des syndicats et de la démocratie sociale avait de ce fait une importance beaucoup plus grande. On a en quelque sorte « inventé la tradition », je veux dire par là qu'on cherchait à justifier l'histoire afin de nous donner le droit d'exister. Cette conscience collective de classe n'existe plus aujourd'hui. Le mouvement des travailleurs est devenu trop hétéroclite pour permettre un recentrage sur ses propres racines.

■ **Cela voudrait-il dire que le 1^{er} mai est devenu un simple rituel?**

C'est sans aucun doute un rituel, mais avec des fonctions particulières qui sont tout à fait d'actualité. Dans les années 50 et 60, il s'agissait plutôt d'un rituel de commémoration mais cet aspect a totalement disparu aujourd'hui. Le 1^{er} mai, les discours portent sur certains thèmes politiques. Cette année par exemple, beaucoup d'oratrices et d'orateurs seront des candidats aux élections nationales. Il s'agit donc d'une mobilisation de l'électorat. En même

temps, c'est une rencontre des gens de gauche, ce qui donne une conscience collective à ces groupements de gauche parfois très différents.

■ **Fêter le 1^{er} mai se justifie donc encore?**

Bien sûr! Le 1^{er} mai sert incontestablement à la mobilisation de la base. Surtout cette année avec la suppression du cours plancher de l'euro, mais avant tout aussi avec l'Initiative AVSplus, et si l'on considère

« C'est sans aucun doute un rituel, mais avec des fonctions particulières qui sont tout à fait d'actualité. »

Urs Anderegg, historien économique

les prochaines votations, avec l'initiative sur la fiscalité successorale qui constitue un thème d'actualité important. Avec toutes les différences à l'intérieur du mouvement, on a conscience d'un monde bipolaire, d'une classe de privilégiés et de défavorisés. Le sentiment de communauté prédomine dans la gauche car on a des valeurs semblables et une image identique du monde, par exemple en ce qui concerne la solidarité avec les étrangers.

■ **Par comparaison: il y a quelques semaines se sont déroulés les processions du vendredi saint, dans quelques temps on verra celles de la Fête-Dieu, et là**

au milieu il y a les cortèges de travailleurs. C'est la même chose?

(sourit) Les cortèges du mouvement des travailleurs ont une histoire. Auparavant, à peu près jusqu'au tournant du siècle passé, les cortèges de manifestants se référaient à la culture populaire, aussi à la culture des corporations, et les boulangers étaient habillés en boulangers, les forgerons venaient avec le marteau et l'enclume, non pas pour honorer le

Indubitablement. La signification du 1^{er} mai a toujours oscillé entre journée de fête et journée de protestation. Un exemple: à Berne on faisait tout d'abord le cortège depuis le centre ville jusqu'à Wabern, où il y avait une fête du printemps lors de laquelle on jouait à tirer dans les boîtes de conserve, entre autres activités festives.

■ **Peut-on comparer 2015 à 1890?**

(réfléchit longuement) Oui, sur le plan des revendications. Une des premières revendications était celle de la journée de 8 heures. Ce fut le point de départ: le mouvement pour la journée de 8 heures en Australie et aux Etats-Unis, actif déjà avant 1890. De telles revendications existent aujourd'hui encore. Mais on vise plutôt à obtenir de bonnes conventions collectives de travail, dans lesquelles les limites du temps de travail sont toujours un thème important. Il y a donc certains parallèles mais il ne faut pas non plus exagérer: le mouvement des travailleurs en 1890 ou aujourd'hui, ce sont deux choses totalement différentes. De nos jours, on ne trouve presque plus de classe de travailleurs avec une identité collective et des idées de liberté culturelle.

■ **Le 1^{er} mai est donc aussi une fête du printemps?**

■ **Mais vous dites cependant que le 1^{er} mai est justifié.**

BIO

Age: 45 ans

Famille: marié, trois enfants

Profession: chargé de cours d'histoire économique à la Haute école spécialisée bernoise

Carrière: professeur d'école secondaire, puis études en histoire, économie politique et sciences culturelles. Dissertation sur le 1^{er} mai et l'évolution des relations entre employeurs et employés

Loisirs: beaucoup de sport pour se vider la tête, canoë



Urs Anderegg, auteur du livre «Der 1. Mai in der Schweiz – vom Traum einer besseren Welt» (Le 1^{er} mai en Suisse – Le rêve d'un monde meilleur) sur son lieu de travail à la Haute école spécialisée bernoise.

Parfaitement, car le travail salarié se trouve toujours dans l'insécurité d'une manière ou d'une autre. Depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui, le 1^{er} mai a été une plate-forme pour les gens qui n'arrivaient pas à faire entendre leurs revendications par voie parlementaire, aujourd'hui citons l'exemple

travail a fait la une du téléjournal. Et le point de mire n'était pas les cortèges mais bien les questions liées au travail. On s'est demandé par exemple: qu'est-ce que le travail aujourd'hui? ou bien: le travail est-il reconnu en tant que tel?

■ **Votre livre sur le 1^{er} mai af-**

«**De nos jours, on ne trouve presque plus de classe de travailleurs avec une identité collective et des idées de liberté culturelle.**»

des migrantes et des migrants. Au début, la gauche n'était pas représentée au Parlement. A ce moment-là, le 1^{er} mai était l'une des seules possibilités de présenter des revendications devant un large public. Et l'attention du public est toujours très vive durant cette journée.

■ **Mais souvent, la presse a plutôt retransmis les événements collatéraux...**

... c'est vrai, comme les émeutes à Zurich. Mais si je repense à l'année passée, la fête du

fiche en sous-titre «Le rêve d'un monde meilleur»; s'agit-il seulement d'un rêve?

A l'époque, les gens étaient des idéalistes. L'idée du socialisme en tant que renouveau et rédemption du prolétariat avait quelque chose de très utopique. Il s'agissait de créer un nouvel ordre social. De telles idées sont aujourd'hui marginales. La lutte des classes n'a survécu que dans les partis d'extrême gauche, les milieux révolutionnaires et anti-fascistes: on trouve là actuel-

lement encore une base de liberté culturelle.

■ **On dirait que la théorie de Karl Marx a été appliquée. Il disait qu'il faut donner assez aux travailleurs afin qu'ils se tiennent tranquilles.**

L'Etat social a réalisé beaucoup de revendications issues du mouvement des travailleurs. Cela a absorbé une grande partie du radicalisme. S'y est ajouté l'anti-communisme qui s'est développé durant la guerre froide, et les revendications les plus radicales ont été écartées. Le mouvement des travailleurs classique s'est mis à prendre plaisir à la culture de consommation. Dans les années 60, une VW a même roulé à la tête du cortège du 1^{er} mai à Zurich. Cela signifiait: «Nous sommes devenus quelqu'un, nous sommes acceptés dans la société». La voiture symbolisait l'accomplissement social, l'appartenance à la société de consommation.

■ **Il y a sept ans, lorsque vous avez publié votre livre, vous avez constaté un grand recul de participation à la fête du 1^{er} mai. Entre-temps, les choses ont plutôt évolué dans l'autre sens. A quoi cela tient-il?**

Je ne partage pas cet avis. A Zurich, il y a toujours eu une bonne participation mais l'attention était portée plutôt sur les émeutes. Dans beaucoup d'endroits, les cortèges ont disparu et je ne constate pas vraiment de recrudescence de la participation. Mais ce que l'on peut dire, c'est que depuis les années 90, on s'est amélioré sur le plan de la rhétorique et de la tonalité. Cela se remarque aussi dans les initiatives sur les salaires minimums, 1:12 et contre les rémunérations abusives: la position est devenue plus pointue. Mais ce serait exagéré de parler de radicalisme, cette évolution est avant tout verbale.

■ **Le 1^{er} mai est-il le symbole du mouvement syndical?**

Certainement. Les syndicats en sont les organisateurs. Vous avez remarqué: si nous ne faisons pas le lien entre le 1^{er} mai et les nouveaux mouvements sociaux, les mouvements de jeunesse et les organisations de gauche indépendantes des partis, cette journée perd de sa signification. Cependant, ces nouveaux mouvements ne se sentent pas proches des syndicats traditionnels. Aujourd'hui, il y a souvent des comités d'organisation interpartis. C'est une bonne solution pour donner au 1^{er} mai une base sociale plus large. On remarque bien, un jour comme le 1^{er} mai, la position de gauche des syndicats.

■ **En d'autres termes: non seulement le 1^{er} mai a un avenir, mais les syndicats aussi?**

J'en suis persuadé. Certains thèmes, ainsi que les élections, ont besoin de cette plate-forme.

Interview: Peter Moor/mv

La conférence CCT CFF a accepté sans enthousiasme la convention relative à la stabilisation de la caisse de pension

Des rentes payées au prix fort

Pas de hausse générale des salaires, trois jours de vacances en moins, des dérogations à la CCT en cas de difficultés économiques: voici le paquet que paye le personnel pour la stabilisation de la caisse de pension des CFF.

L'atmosphère était tendue lors de la dernière conférence CCT-CFF du 15 avril: au menu, la contribution du personnel à la stabilisation de la caisse de pension CFF. La délégation de négociation, sous la direction du vice-président du SEV Manuel Avallone, avait ficelé un paquet avec les CFF. Un résultat convenable selon Avallone, mais «le prix que paie le personnel est élevé».

Trois contributions controversées

Les trois concessions du personnel (voir ci-dessous) ont été critiquées. Une participante l'a dit clairement: «Ces trois jours, nous les avons déjà donnés avec une hausse du temps de travail et maintenant, nous devons une nouvelle fois passer à la caisse.»

Un autre délégué a calculé le prix payé par le personnel si le renchérissement n'atteint pas de peu, et régulièrement, les 1,2%.

Mais la mesure la plus controversée fut la possibilité de déroger à la CCT en cas de difficultés économiques. Pour certains délégués, le lien avec la stabilisation de la caisse de pension était tout sauf évident. D'autres ont trouvé pour le moins douteux de remettre en question certains éléments de la CCT à peine six mois après qu'elle eut été conclue.

Les jeunes hors-jeu?

Le paquet a aussi été critiqué pour son impact sur les plus jeunes: une chance ou une charge pour eux? La majorité des jeunes se sont montrés sceptiques, vu que le capital



Les délégués ont envoyé un signal clair à leurs dirigeants: du scandale à l'indécence, les bonus de plusieurs centaines de milliers de francs pour la direction restent en travers de la gorge du personnel qui a consenti à de lourds sacrifices pour la caisse de pension.

INFO

Les mesures en un clin d'œil

La participation du personnel:

- Il devra renoncer entre 2017 et 2020 aux augmentations générales des salaires, si le renchérissement annuel ne dépasse pas 1,2%. Les salaires individuels augmenteront de 0,8% selon la CCT.
- En outre, le personnel renonce entre 2016 et 2018 à un jour de vacances par année.
- De plus, en cas de situation économique difficile, les CFF pourront conclure avec les syndicats des dérogations aux

dispositions de la convention collective de travail limitées dans le temps. En contrepartie, les CFF ne supprimeront aucun poste de travail (clause dérogatoire).

Ces conventions valent pour le personnel soumis à la CCT. Pour les employé-e-s au bénéfice d'un contrat soumis au CO, les CFF appliquent des mesures semblables.

La participation des CFF:

- D'ici fin 2015, les CFF versent 690 millions de francs dans la caisse de pension.

injecté par les CFF touche nettement plus ceux et celles qui sont proches de la retraite. La question de la durabilité de

la stabilisation avec ces mesures n'a pas obtenu de réponse claire. René Windlin, secrétaire syndical et représentant du

personnel au conseil de fondation de la caisse de pension CFF, a néanmoins précisé que la caisse se trouve dans une situation plus stable que par le passé et que l'ensemble des mesures prises doit permettre d'éviter que la caisse de pension ne glisse, à long terme, vers la sous-couverture.

Sur un point, les délégués étaient unanimes: le personnel ne comprend pas pourquoi il doit accepter de telles mesures alors que quelques jours avant on apprenait que la direction a augmenté ses bonus de près de 700 000 fr. En levant leurs pancartes, les délégués ont manifesté leur indignation. Ils exigent une participation significative de la direction aux mesures de stabilisation.

Un Oui clair!

Avant le vote, les délégués se sont encore réunis par sous-fédération pour délibérer. Plus

ieurs orateurs ont ensuite indiqué que les avis étaient toujours partagés, mais que la majorité allait accepter le paquet dans sa globalité. Le vote l'a confirmé: une majorité claire s'est dégagée même si une vingtaine de personnes ont refusé le projet.

Une diminution des rentes évitée

Le président du SEV, Giorgio Tuti, a remercié la conférence CCT pour le débat critique, mais constructif. Il a salué la décision, car un Non aurait conduit inévitablement à une réduction des rentes, ce qui ne peut pas aller dans le sens du syndicat. Il a tout de même affirmé: «Le sacrifice du personnel et les bonus des chefs sont une contradiction qui ne peut pas durer!» *Peter Moor/vbo*

La première phase du renouvellement total des Commissions du personnel CFF est terminée

Elections CoPe: bousculade ou calme plat, c'est selon

Le SEV reste, bien entendu, la force dominante dans les commissions du personnel CFF. Passé le délai d'annonce de candidature, voici la liste des membres élus tacitement.

La moitié des commissions du personnel aux CFF et à CFF Cargo sont élus tacitement, puisqu'il n'y a pas eu davantage de candidats que de sièges à repourvoir. La plus grande partie des membres CoPe se sont annoncés, comme toujours, via le SEV. Quelques sièges seulement vont à des candidats du VSLF et de Transfair et très peu de collaborateurs se sont portés candidats sans le soutien d'un syndicat.

Dans les CoPe où le nombre de candidats est plus important que le nombre de sièges, des élections écrites auront lieu entre le 20 mai et le 12 juin. Il faudra départager parfois des candidats SEV, parfois des candidats des différents syndicats, voire des candidats libres.

Les personnes élues tacitement: Trafic Voyageurs, CoPe Divi-

sion: Grandes lignes: Nick Krummenacher, Lucerne; **Gestion du trafic:** Andreas Menet, Coire, Ruedi Baumann, St.-Gall, Ralph Kessler, Olten, Gian-Marco Blattner, Chiasso; **Mise à disposition des trains:** Markus Stäheli, St.-Gall, Roger Derungs, Zurich, Yuri de Biasi, Chiasso; **Industrie des véhicules:** Hugo Rubin, Olten, Manfred Brunner, Bienne; **Logistique du matériel:** Tobias Baggenstos, Zurich; **Asset Management:** Beat Schellenberg, Zurich; **sécurité publique:** Peter Rüeegg, Coire.

Trafic Voyageurs, Surfaces: Transport et logistique: Rémo Formenti, Genève, Fabio Lanfredi, Bellinzone, Mahmut Sernikli, Zurich; **Gestion du trafic:** Roger Kaiser, Zurich, Alexander Seiler, Brigue, Didier Siegenthaler, Bienne, René Furrer, Olten, René Bertsch, Berne, Roger Biberger, Zurich, Martina Tschanz, Lucerne, Vladan Djordjevic, Genève, Thomas Walther, Romanshorn, Stefan Decasper, Coire, Alan Perli, Bellinzone, Pascal Siegfried, Bâle, Miriam Trifoglio, Genève; **Production ferroviaire:** Philippe Kohler, Gabriela Walther, Fabrizio Meneghini, tous

Des élections écrites auront lieu dans les circonscriptions suivantes

Dans les circonscriptions électorales suivantes, des élections écrites auront lieu du 20 mai au 12 juin, puisqu'il y a davantage de candidats annoncés que de sièges à repourvoir:

Trafic Voyageurs, CoPe Division: Distribution et services, Operating Conduite des trains; **Trafic Voyageurs, CoPe Surfaces:** VS Romandie, VS Suisse du Nord-Ouest/Suisse centrale/Soleure-Argovie, VS Sântis-Lac de Constance/Grisons-Walensee, AI Bellinzone, AI Biel/Bienne, Mise à disposition des trains, région Ouest, mise à disposition des trains,

région Milieu, conduite des trains.

Infrastructure, Surfaces: IH-ROT, FN, ESP, IH-RWT, B-RWT, ET.

Cargo, Surfaces: Milieu.

Immobilier, Surfaces: Railclean Est.

contact.sev présentera les candidats du SEV dans le numéro 10 qui paraîtra le 28 mai.

à Berne; **VS Milieu:** Nicole Büchi, Edith Aebischer, les deux à Berne, Martin Bichsel, Berthoud; **VS Zurich/Suisse du Nord-ouest:** Angela Camenisch-Moser, Zurich-aéroport, Sacha Venosta, Winterthur, Rita Höchner, Anna-Paula Kuster-Zürcher, les deux à Zurich (Transfair); **VS Tessin:** Antonella Gerosa, Aris Lombardi, les deux à Lugano, Vanni Nembrini, Bellinzone; **VS CC Brigade:** Mario Karamesinoski, Eveline Kaufmann, les deux à Brigue; **Mise à disposition des trains, Fuhrpark et personnel:** Jonas Jacot, Zurich; **Berne-Valais:** Mikael Houriet, Bienne, Alfred Zimmermann, Berne; **Zurich:** Christof Geissbühler, Winterthur, Claude Meier, Daniel Purtschert, les deux à Zurich; **Est/Rico:** Marrone Fiorentino, Winterthur, Ivo Kuhac, Coire; **Réparations/Helpdesk:** Ferdinand Isler, Peter Hügli, les deux à Zurich, Hanspeter Grünig, Berne; **AI Olten:** Max Hodel, Daniela Vidale, Kurt Wyss, Michele Mandaglio; **AI Yverdon:** Philippe Steullet, André Martin, Philippe Meier; **Police des transports:** Fabian Borner, Bere, Christian Juriens, Lausanne, Manuel Kobler, St.-Gall.

Infrastructure, Division: Walter Buchmann, Zurich, Patrick Bellon, Lausanne, Andreas Bieri, Berne, Alex Bringolf,

Muttenz, Carlo Bontà, Balerna, Michele Corleto, Zurich, François Ducommun, Ostermundigen, Hans-Peter Eggenberger, Buchs, Denise Engel, Zurich, Claude-Alain Jenni, Lausanne, Hubert Koller, Rapperswil, Romain Lerch, Bienne, Beatrice Luisier, Lausanne, Manfred Nyfeler, Spreitenbach, Manfred Schaffer, Berne, Pius Steffen, Andrea Pace, les deux à Zurich-aéroport, Giuseppe Lanini, Giubiasco (tous SEV), Reto Frei, St.-Gall, Transfair.

Infrastructure, Surfaces: AT: Karl Steinegger, Rapperswil, Manfred Aerni, Berne; **PJ:** Georges Stanescu, Michel Pythoud, les deux à Lausanne, Christian Holtz, Lucerne, Ralph Huber, Zurich Altstetten; **IH-RME:** Thomas Spichinger, Muttenz, Patrick von Rotz, Bâle, Martin Sieber, Lenzburg; **IH-RSD:** Peter Alder, Bellinzone, Albin Marty, Goldau, Davide Perini, Giubiasco; **B-RME:** Thomas Joos, Mirco Stebler, les deux à Olten, Rosmarie Wild, Muttenz; **B-RSD:** Giuseppe Lupica, Chiasso, Fabrizio Prospero, Pollegio; **B-ROT:** Roland Zehentner, Buchs, Elisabeth Meyer, Siggenthal, Markus Engelhardt, Neuenschwander Tobias, les deux à Zurich-aéroport; **B-INT:** René Back, Zurich, Christian Schmid, Bâle,

Marco Gisi, Olten.

Cargo, Division: Président:

Alex Brunner, Muttenz (VSLF).

Cargo, Surfaces: Est: Gjon Kqira, Rolf Schumacher, les deux à Dietikon, Fiorindo Hol-

enstein, Landquart, Roger Spuhler, Rekingen, Thomas Probst, Olten; **Ouest:** Domi-

inique Varone, Sion, Alain Michel, Payerne, Yanick Durand,

Denges, Laurent Vuilleumier,

Bienne, Davide Ruggeri,

Chiasso; **Asset Management:**

Thomas Dossenbach, Erstfeld,

Maurizio Sulmoni, Chiasso;

Aarepark Olten: Deniz Öze-

bey-Yldirim, Michael Heinz,

Lorenz Kaufmann (Heinz et

Kaufmann candidats libres).

Immobilier et unités centra-

les, Division: Werner Bur-

khart, Winterthur, Rudolf

Loosli, Zurich, Liliana Staub,

Berne, Urs Oberli, Lucerne,

Denise Affolter, Daniel Berger,

les deux à Worblaufen.

Immobilier, Surfaces: Rail-

clean Ouest: Lucien Schorde-

ret, Fribourg; **Railclean Milieu:**

Paolo Vetrano, Lucerne; **Rail-**

clean Tessin: Michel Pestoni,

Cadenazzo.

**ENSEMBLE
NOUS SOMMES
TOUJOURS
PLUS FORTS**

Les membres
renforcent le SEV:

RECRUTE DES COLLÈGUES, FAIS-LES
ADHÉRER AU SEV ET TU RECEVRAS DE
NOUVELLES PRIMES ATTRACTIVES

3 POUR 3 NOUVEAUX
MEMBRES RECRUTÉS:

une lampe de poche menue
mais puissante, avec design
SEV, utilisable au quotidien
pour le travail ou les loisirs.

9 POUR 9 NOUVEAUX
MEMBRES RECRUTÉS:

libre choix entre un appareil
photo digital pour les esprits
aventuriers, ou un bon pour
une escapade de détente
qui fait du bien.

Votation fédérale du 14 juin: Oui à la réforme de la fiscalité successorale!

«On paie des impôts sur son salaire, sur les gains de loterie et je ne vois pas pourquoi celui qui viendrait à percevoir une grosse somme d'argent sans prestation de sa part (on parle ici de plus de 2 millions) n'en paierait pas.»

Giorgio Tuti, président SEV



Soulager les revenus – renforcer l'AVS

Les cantons et le peuple se prononceront le 14 juin sur l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) ». Les porteurs de l'initiative, PEV, USS, PS et Verts, ont lancé la campagne le 17 avril et présenté leurs arguments.

La Suisse a la plus haute concentration de richesse de tous les pays de l'OCDE. Les 2% des contribuables les plus riches possèdent autant que les 98% restants. Dans la mesure où, en Suisse, les plus grandes fortunes peuvent être exonérées lors des successions, la concentration se renforce constamment. Un impôt sur les successions pour les grosses fortunes, tel que prévu par l'initiative, peut faire contre-poids à cette évolution socialement néfaste. Les petites et moyennes fortunes ne sont par conséquent pas concernées par cette imposition, car leur transmission contribue à la création de fortune dans les classes sociales moyennes et inférieures.

Un pan du modèle de réussite suisse

La plupart des cantons prélèvent depuis toujours un impôt sur les successions. Sous la pression de la concurrence fiscale, la majorité d'entre eux en ont, au cours des dernières années, exempté les descendants. L'initiative supprime l'opacité et les différences cantonales en matière d'imposition en transmettant la responsabilité de l'imposition des successions à la Confédération. Ainsi, l'initiative ne re-

vendique pas un nouvel impôt, mais uniquement une réforme fiscale. Les cantons reçoivent un tiers des recettes de l'impôt national sur les successions et sont ainsi dédommages pour la perte de leur impôt sur les successions.

Soulager les revenus issus du travail

L'ancien Conseiller national Heiner Studer, Président du comité d'initiative, a souligné au cours de la conférence de presse l'arrière-plan libéral de l'impôt sur les successions: «Le Conseiller fédéral d'alors, Kaspar Villiger, parlait en 2002 déjà de la proposition d'un impôt fédéral sur les successions et les donations en tant qu'impôt juste. Il s'agit en effet d'une idée libérale de ne pas imposer avant tout le travail, mais les revenus obtenus par d'autres moyens.»

Contre la répartition toujours inégale des richesses

Pour Christian Levrat, Président du PS Suisse, la répartition inégale des richesses actuelle se retrouve également au premier plan: «Si même le Credit Suisse désigne la Suisse comme un pays aux «très fortes inégalités» en termes de répartition des richesses, c'est qu'il est temps de tirer la sonnette

d'alarme.» Toujours selon cette même banque, il n'y a, parmi les pays développés, qu'aux Etats Unis et à Hong Kong que la richesse est aussi inégalement distribuée. «Une tête de classement dont la Suisse ne peut se gargariser.»

Initiative ciblée et modérée

Pour sa part, Regula Rytz, Co-Présidente des Verts déclare: «La réforme de la fiscalité successorale ne bouleverse pas le système actuel, mais propose une adaptation ciblée. Les fortunes inférieures à 2 millions de francs peuvent être léguées franches d'impôt, non seulement aux héritiers directs, mais également au reste de la parenté. Par contre, les grosses fortunes de plus de 2 millions de francs seront imposées à un taux modéré en comparaison internationale. La maison familiale ou la belle montre en or ne sont donc pas concernées.»

La Présidente du PEV, Marianne Streiff, a balayé les fables souvent citées des opposants à l'initiative: «Les initiants ont très consciemment veillé à ménager les entreprises familiales et agricoles – et par conséquent leurs places de

L'INITIATIVE EN BREF

■ La compétence de prélever l'impôt sur les successions et les donations est transférée des Cantons à la Confédération (v. Art. 129a Cst). Les Cantons obtiennent une compensation, soit un tiers des recettes prélevées. Les impôts cantonaux sur les successions et les donations sont ainsi supprimés.

■ L'AVS est, dorénavant, financée également grâce aux recettes de l'impôt sur les successions et les donations (complément à l'Art. 112 Cst.). Deux tiers des recettes fiscales sont versés à l'AVS.

■ Est imposé, l'héritage des personnes physiques ayant eu leur dernier domicile en Suisse ou pour lesquelles la procédure successorale est ouverte en Suisse, et non pas les héritiers individuels. L'impôt successoral est prélevé sur le donneur.

■ De hautes exonérations permettent de ne pas imposer les classes moyennes: exonération générale: CHF 2 mio et exonération pour les présents d'usage: CHF 20 000 par année et par donataire.

Un couple peut donc léguer la maison familiale pour un montant jusqu'à 4 millions sans impôts.

■ Les donations aux conjoints/partenaires enregistrés ainsi qu'aux personnes juridiques exemptées ne sont pas imposées.

■ Le taux d'imposition est unique et est fixé à 20%.

■ Si l'héritage ou la donation comprend une entreprise, des allègements importants sont prévus dans l'estimation et le taux d'imposition, afin de ne pas mettre en danger leur existence et les places de travail. Le comité d'initiative part du principe que l'Assemblée fédérale fixera dans la loi fédérale un taux d'imposition bas de 5% et un montant d'exonération élevé pouvant aller jusqu'à CHF 50 mio.

■ Lorsque des entreprises ou des exploitations agricoles font partie du legs ou de la donation et qu'elles sont reprises pour au moins dix ans par les héritiers ou les donataires, des réductions particulières s'appliquent pour l'imposition afin de ne pas mettre en danger leur existence et de préserver les emplois.

Suite en page 12



Les initiants: Christian Levrat (PS), Paul Rechsteiner (USS), Marianne Streiff (PEV), Regula Rytz (Verts) et Heiner Studer (PEV) devant la fontaine de la Justice à Berne.

Quatre questions sur l'initiative à Giorgio Tuti, président du SEV

«Le SEV a récolté des milliers de signatures»

■ **contact.sev:** Le SEV recommande à ses membres de voter oui à l'impôt sur les successions. Pourquoi?

Giorgio Tuti: Le SEV a récolté plusieurs milliers de signatures pour que l'initiative aboutisse et recommande donc en conséquence à ses membres de glisser un oui dans l'urne. Cet impôt sur la succession est correct, fait du sens économiquement et est juste. On paie des impôts sur son salaire, sur les gains de loterie. Je ne vois pas pourquoi celui qui viendrait à percevoir une grosse somme d'argent sans prestation de sa part (on parle ici de plus de 2 millions) n'en paierait pas. Cet impôt apporterait près de 2 milliards de francs dans les caisses de l'AVS et, ainsi, la renforcerait, ce qui profiterait à nous tous.

■ **Les sondages ne laissent**

que peu de chances à l'initiative. Pourquoi les arguments des opposants font-ils davantage mouche que les nôtres?

Une fois de plus, nos opposants n'ont que des arguments qui jouent sur la peur. Pour contrer l'initiative sur l'impôt sur les successions, ils n'hésitent pas à utiliser de faux arguments. Ainsi, ils affirment que tout le monde devra le payer. Or, les

successions jusqu'à 2 millions sont exemptées et pour les montants plus élevés, seule la part dépassant les 2 millions est imposée à 20 %. Les travailleurs et travailleuses «ordinaires» ne seraient pas touché-e-s par l'introduction d'un tel impôt.

■ **Que réponds-tu aux arguments des opposants pour qui les successions seraient déjà imposées par**

le biais du revenu et de la fortune?

Ce n'est évidemment pas juste et cela montre très bien les méthodes qu'utilisent les opposants. Une chose est claire: chaque franc issu du salaire est imposé. Il est aussi évident que les grandes fortunes – et il est aussi question de ça en fin de compte – croissent à la Bourse et ceci le plus souvent sans être imposées. Ce n'est ni juste, ni moral.

■ **Si un non sort des urnes, l'initiative AVSplus a-t-elle encore une chance?**

Pourquoi n'en aurait-elle pas? Evidemment qu'elle en a car elle répond à un énorme besoin. Le SEV a, à lui seul, récolté plus de 20 000 signatures en un court laps de temps. Depuis 1975, les rentes AVS n'ont jamais connu de hausse réelle, et maintenant c'est une urgence d'adapter les rentes de 10 %, soit de 200 francs pour les personnes seules et de 350 francs pour les couples. Ce n'est pas un luxe, mais une nécessité. Et si cette hausse peut être déjà financée en grande partie par l'introduction de l'impôt sur les successions, c'est tant mieux. D'une manière ou d'une autre, les rentes AVS doivent être augmentées, ceci est incontournable.

F/vbo



Giorgio Tuti lors de la remise des signatures le 15 février 2013, avec Heiner Studer.

Fortsetzung von Seite 10

travail. L'article constitutionnel mentionne que l'Assemblée fédérale doit fixer un montant d'exonération plus élevé et un taux d'imposition plus bas pour les entreprises mentionnées. Le comité d'initiative a imaginé un montant d'exonération de 50 millions et un taux d'imposition de 5% au lieu de 20%.

Participation logique et juste à l'AVS

Pour l'USS, l'argument du renforcement de l'AVS, en tant qu'œuvre sociale la plus importante de Suisse, est le centre de la votation sur la réforme de l'impôt sur les successions. Le Président de l'USS **Paul Rechsteiner** : «La contribution supplémentaire fournie à l'AVS par les testateurs et testatrices les plus riches permet de compenser en partie les inégalités existantes au sein de la population âgée, ce qui est d'autant plus important que les disparités financières et sociales s'aggravent pendant la vieillesse. Les générations plus jeunes sauront, elles aussi, apprécier cette atténuation des inégalités sociales.»

Taux d'imposition raisonnable et équitable

L'impôt sur les successions est un impôt sans progression et se monte à 20% du montant imposable. Cela crée des conditions simples et claires. Le taux d'imposition de 20% est totalement concurrentiel par rapport aux taux des pays principaux de l'OCDE (Allemagne 30%, Grande-Bretagne et États-Unis 40%, France 45%).

L'initiative populaire «*Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)*» a été lancée le 16 août 2011. Le 15 février 2013, le comité d'initiative a déposé 110 205 signatures valables auprès de la Chancellerie fédérale.

www.fiscalitesuccessorale.ch

Paul Rechsteiner, président de l'USS, sur l'impôt sur les successions

Renforcement de l'AVS: OUI à l'initiative

Les critères déterminants lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un impôt, ce sont, premièrement: la justice fiscale, deuxièmement: le produit de cet impôt et, troisièmement: les conséquences que ce dernier aura sur le bien-être général. A tous ces points de vue, la proposition d'un impôt de 20% sur les héritages de plus de deux millions de francs se révèle excellente.

Justice fiscale: existe-t-il un impôt plus juste qu'un impôt sur les grandes successions? Ces dernières représentent de fait un revenu obtenu sans qu'il n'y ait ni mérite ni prestation propre des bénéficiaires. Si une fortune héritée est supérieure à deux millions de francs, il serait précisément obscène, par



Paul Rechsteiner: «Existe-t-il un impôt plus juste qu'un impôt sur les grandes successions?»

rapport aux autres formes de revenus et de plus-values réalisées, de ne pas l'assujettir à l'impôt. Un des principes fondamentaux de la politique fiscale suisse est, selon la Constitution fédérale, l'imposition en fonction de la capacité économique. Selon ce principe, il n'y a aucun motif raisonnable et compréhensible au non-assujettissement, justement, des grands héritages.

Le produit de l'impôt sur les grandes successions de plus

de deux millions pourra être impressionnant. L'indemnisation des cantons se montera à un milliard de francs. Et ceux-ci profiteront simultanément du fait que la concurrence fiscale des dernières décennies, qui a entraîné l'abaissement progressif ou la suppression de leurs impôts sur les successions, se verra stoppée d'un seul coup grâce à la nouvelle réglementation nationale.

Mais les deux milliards qui seront versés chaque année à l'AVS constitueront aussi des recettes supplémentaires substantielles. Ils représentent environ 0,7% de TVA, soit plusieurs fois la valeur de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu également versé à l'AVS. Cette dernière est l'assurance sociale centrale de la Suisse et, pour la majorité des personnes à la retraite qui ont touché des salaires bas ou moyens, la source de revenus la plus importante. Que les testateurs et testatrices fournissent une contribution supplémentaire à

l'AVS à travers un impôt sur les successions permettra en outre de compenser un peu plus les inégalités qui existent au sein de la population âgée; ce qui est d'autant plus important que les disparités financières et sociales s'aggravent pendant la vieillesse. Les générations plus jeunes sauront, elles aussi, apprécier cette atténuation des inégalités sociales. L'impôt sur les grandes successions accroîtra par conséquent le bien-être général parce qu'il renforcera la principale assurance sociale du pays: l'AVS. Mais ce n'est pas tout. Comme la fortune est répartie de manière extrêmement inégale et toujours plus inégale en Suisse, l'initiative permettra, ici aussi, d'en arriver à moins de disparités et à plus de justice. Et le développement économique et social a, lui aussi, besoin d'une évolution plus équilibrée des revenus et de la fortune.

Paul Rechsteiner le 17 avril lors de la conférence de presse du comité d'initiative

5 arguments clés

L'impôt sur les successions est juste: la répartition de la fortune en Suisse est hautement inégale: 2% de la population possède autant que les 98% restants. L'argent gagné à la sueur de son front doit être imposé, alors que les successions, obtenues par les héritiers sans aucune contrepartie, sont le plus souvent exemptées et cela même lorsque cela se compte en milliards. L'impôt sur les successions est un impôt équitable qui va à l'encontre de cette injustice.

La classe moyenne reste protégée grâce aux exemptions importantes: les maisons familiales risquent peu, puisqu'il y a une exemption générale de CHF 2 mio.

La compétitivité de la Suisse reste entière, puisqu'avec un taux d'imposition de 20%, elle reste en deçà de l'Allemagne (30%), de la France (40%), de la Grande-Bretagne (40%) et des USA (35%).

Les cantons reçoivent une part des recettes fiscales: les recettes issues de l'impôt sur les successions revenaient jusqu'ici aux cantons. Ceux-ci les ont pourtant amplement sacrifiées sur l'autel de la concurrence fiscale intercantonale. Les cantons seront indemnisés pour la perte de leur compétence, dans la mesure où ils reçoivent un tiers des recettes de l'impôt sur les successions.

Il assure la longévité de l'AVS: au vu de l'augmentation de l'espérance de vie, les héritages se font en général à l'âge de la retraite. Afin d'assurer l'AVS à long terme et afin de soulager durablement les générations cotisantes, les générations bénéficiant des rentes doivent également participer au financement de l'AVS par un impôt modéré sur les successions et les donations.

www.fiscalitesuccessorale.ch

Soulager les revenus – renforcer l'AVS!

oui

à la réforme de la fiscalité successorale

www.fiscalitesuccessorale.ch

12^e assemblée générale d'Ouestrail à La Chaux-de-Fonds

Forte poussée de libéralisation inquiétante

Les habitués de l'assemblée générale d'Ouestrail ont répondu présent le vendredi 24 avril au Club 44 à La Chaux-de-Fonds. Philippe Gauderon y était invité à s'exprimer sur les défis de l'infrastructure ferroviaire dans les prochaines décennies.

C'est le président Claude Hêche qui a ouvert l'assemblée, devant plus d'une centaine de personnes. Du côté du canton de Neuchâtel, Laurent Favre, Conseiller d'Etat en charge des transports, a salué les participants. Du côté de la Ville de La Chaux-de-Fonds, c'est Jean-Daniel Jeanneret, chargé des relations extérieures, qui a donné le mot de bienvenue, suivi en fin d'assemblée de Théo Huguenin-Elie, conseiller communal. On oublie parfois que La Chaux-de-Fonds est la troisième ville de Suisse romande, après Genève et Lausanne.

Jacques Melly, président de la CTSO (conférence des directeurs de transport de Suisse occidentale), a expliqué tout le travail effectué par cette instance pour présenter une liste de demandes en matière de planification, liste désormais transmise à l'OFT. La CTSO a travaillé sur cette liste d'avril 2014 à novembre 2014 : elle a défini 90 mesures permettant de développer l'offre régionale de transports, à partir desquelles elle a sorti 8 projets-phare considérés comme essentiels par les cantons. L'OFT se penche actuellement sur ces demandes et retiendra celles qu'il considère comme les plus pertinentes d'ici fin 2016. Le message au Parlement devrait être transmis dans la deuxième moitié de 2017, se-



Les participants à l'AG 2015 d'Ouestrail à La Chaux-de-Fonds.

lon Jacques Melly.

Dossiers actuels

Claude Hêche, le président de l'association, a loué le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation prévue des tarifs en décembre 2015, mais regretté qu'une nouvelle augmentation semble se préparer pour 2016. On arrive selon lui à la limite du supportable. La poussée de libéralisation qui voit des bus internationaux apparaître, qui concurrencent directement le rail avec des prix hyper concurrentiels et une durée de trajet plus courte, par exemple entre Zurich et Munich, inquiète le Conseiller aux Etats jurassien. Il déplore « la difficulté croissante de faire comprendre la notion de desserte de base et de service universel » à certains politiciens et estime que « la desserte de base reste fondamentale pour un développement harmonieux de nos régions ». Enfin, pour lui, il en va de la mobilité comme des graisses, il y en a de bonnes et de mauvaises ! Une mobilité pléthorique n'est pas souhaitable selon lui. **Henriette Schaffter**

Visions d'avenir du chef de l'Infrastructure aux CFF



Philippe Gauderon, chef de l'Infrastructure aux CFF, s'est exprimé sur les défis à venir dans les prochaines décennies dans son domaine. Un de ses objectifs semble être l'automatisation accrue dans les chemins de fer, avec des trains sans conducteurs. Il a informé qu'un essai de trajet sans mécano serait effectué cet été en Suisse ! Il voit dans l'avenir une mobilité « plus proche, plus individuelle, plus virtuelle et plus combinée ». Il a relevé que le rail perd son avantage sur la route

dans certains domaines, la route visant une baisse des coûts importante et un respect de l'environnement croissant. Au niveau énergétique, les trains utilisent toujours plus, d'où une différence avec la route qui

s'amenuise. En résumé, les grands défis à moyen et long terme sont pour lui : une automatisation grandissante avec réductions des coûts, des concepts d'offre intelligents et de grands efforts en matière énergétique et d'aménagement du territoire. A court terme, il se dit bien sûr très satisfait de la votation sur FAIF et du fonds pérenne à disposition mais se dit inquiet de voir « comment ce qui est écrit désormais sur le papier sera mis en place en réalité ».

Penser le développement par rapport à la clientèle

Gauderon a expliqué que la vision de l'OFT semblait différente de celle des CFF. Il a souligné ensuite l'insuffisance de l'entretien et la dégradation des infrastructures. Les nouveaux matériaux sont parfois mis à rude épreuve par des trains puissants et se détériorent très rapidement. Il a expliqué « qu'avec les moyens prévus pour 2030, les CFF pourront entretenir les infrastructures et pas faire beaucoup plus. »

Quelques questions des participants ont animé l'assemblée et Claude Hêche a expliqué qu'il était tout à fait d'accord d'endosser une partie de la responsabilité du retard en matière d'entretien, en tant que politique, mais que les CFF devaient également en endosser une part.

Litra: les chiffres 2014 concernant la navigation en Suisse

12 millions de passagers sur les lacs et les cours d'eau

En 2014, 12 millions de passagers ont sillonné nos lacs et nos cours d'eau. En dépit de l'été pluvieux, les entreprises de navigation ont transporté quelque 100 000 passagers de plus que l'année précédente, en accomplissant 2 399 300 kilomètres/bateau. Le lac Léman et le lac des Quatre-Cantons figurent en tête de liste.

Parcourir les lacs et les cours d'eau continue à être une occupation très prisée dans notre pays puisque au total 12 millions de passagers ont emprunté les bateaux. Compte tenu de l'importance des conditions météorologiques pour ce mode de transport, ce chiffre est considérable. L'été dernier a, en effet, été caractérisé

par un temps particulièrement incertain et très pluvieux. Le fait qu'un grand nombre d'entreprises de navigation aient pu augmenter les fréquences en comparaison à l'an dernier est donc très réjouissant. Ces résultats ont été atteints grâce à une prestation de transport de 2 399 300 kilomètres/bateau, ce qui correspond à un léger recul.

Une flotte de 148 bateaux

En tête de la liste du nombre des passagers figurent le lac Léman (CGN) et le lac des Quatre-Cantons (SGV) avec chacun 2,2 millions de personnes. Le lac de Zurich qui assume le transport entre Horgen et Meilen figure en troisième position avec 2,06 millions de personnes, suivi du lac de Zurich, y compris la navigation sur la Limmat, avec 1,68 millions de passagers. La navigation de l'Oberland bernois (BLS) occupe la cinquième



Le «Vevey» navigue à nouveau sur les eaux du lac Léman depuis fin 2013, après avoir été rénové.

place avec 1,02 million de personnes qui ont sillonné les lacs de Thoune et de Brienz. Au total, 148 bateaux étaient en service, dont 16 bateaux à vapeur.

«Nous pouvons être relativement satisfaits des résultats de l'exercice dernier puisque nous avons surmonté les chiffres les plus bas de l'an 2013

et réussi à augmenter légèrement les fréquences. Après deux années difficiles, nous espérons pouvoir transporter plus de voyageurs et profiter d'une météo plus favorable qu'en 2015. La valeur actuelle du franc suisse, qui préoccupe beaucoup les responsables du tourisme suisse, ne devrait pas trop affecter la branche de la

navigation vu que celle-ci peut compter sur la fidélité de la clientèle suisse qui constitue une large part des passagers», tel est le commentaire de Stefan Schulthess, président de l'Association des entreprises suisses de navigation (AESN).

litra

Les choses bougent à l'OIT

Droit de grève: maintenant, les employeurs doivent tenir leurs promesses

Les choses bougent à l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de reconnaissance du droit de grève. Cela, après le succès rencontré par la Journée mondiale de défense du droit de grève du 18 février.

Les représentant(e)s des employeurs à l'OIT ne veulent certes pas reconnaître le droit de grève explicitement mais comme découlant de la convention n° 87 de l'OIT sur la li-

berté syndicale et la protection du droit syndical. Selon des informations de la représentation des travailleurs et travailleuses, les instances tripartites de l'OIT se sont mises d'accord sur ce compromis qui correspond du reste largement à l'ancienne pratique. Cet accord a été trouvé après la Journée mondiale de défense du droit de grève à laquelle la Confédération syndicale internationale (CSI) avait appelé le 18 février dernier et à laquelle l'USS et les syndicats avaient participé à travers une action à Genève. Le contexte dans lequel a eu

lieu ce conflit sur le droit de grève est le fait qu'à l'OIT, ce droit n'est nulle part mentionné explicitement. Mais, jusqu'à ce jour, toutes les parties, soit les représentant(e)s des Etats, des employeurs et des travailleurs, acceptaient une reconnaissance implicite de ce droit syndical élémentaire comme découlant de la convention n° 87 de l'OIT. Ces dernières années cependant, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a toujours plus remis cette reconnaissance implicite en question. Avec les graves conséquences

que cela suppose, elle ne voulait plus que les instances de l'OIT traitent les violations du droit de grève, en particulier la Commission de l'application des normes. C'est pour mettre fin à ce blocage que la CSI a organisé pour la première fois, le 18 février, la Journée mondiale de défense du droit de grève déjà citée.

Lors de la réunion ad hoc des 24 et 25 février, les Etats se sont ensuite mis d'accord sur la position de la représentation des travailleurs, un pas important vers le retour à la normale et à une nouvelle re-

connaissance du droit de grève. La réponse à la question de savoir si, à l'avenir, la Commission de l'application des normes sera à nouveau prête à traiter des cas de violation du droit de grève et de prendre des décisions à ce sujet montrera si les employeurs sont sérieux. Les prochaines délibérations de la commission auront lieu en juin. Au plus tard à ce moment, on connaîtra clairement quelle est vraiment leur position.

USS

Sections

Mardi 5 mai ■ VPT LEB

19h30
Salle polyvalente
LEB
Echallens

Assemblée générale de printemps

L'ordre du jour sera affiché dans les locaux habituels.

Venez en nombre défendre votre point de vue. Nous avons toujours plaisir à ce que les retraités viennent partager leur expérience. Merci.

**Pour le comité, le secrétaire
Jean-Pierre Waldvogel**

Vendredi 8 mai ■ LPV Biel-Bienne

15h
Gare de Bienne,
local d'instruction
3^e étage

Assemblée générale

L'ordre du jour a été envoyé par mail.

Loisirs

Samedi 6 juin ■ 15^e championnat suisse USSC Badminton

9h45
Salle des sports
Mettlen
Pfäffikon ZH

Infos: www.ussc.ch ou
Hp. Graf, tél. 052 625 32 61.
Délai d'inscription: 10 mai
2015.

L'EBC Winterthour a le grand plaisir de vous inviter au 15^e championnat suisse USSC Badminton. Nous appelons à toutes et tous, joueurs de badminton des transports publics, d'affluer en grand nombre, vêtus pour l'occasion et équipés d'une raquette. Tout joueur amateur est également le bienvenu. Une planification attractive des parties assure des rencontres intéressantes.

Décès

Mathilde Allamand, veuve d'Edmond, La Tour-de-Peilz; décédée dans sa 92^e année. PV Vaud.

Irma Boulaz, veuve de Georges, Arnex-sur-Orbe; décédée dans sa 96^e année. PV Vaud.

Hans-Peter Daetwiler, spécialiste technique, Chavannes-sur-Renens; décédé dans sa 71^e année. PV Vaud.

Gisèle Digier, veuve de William, Lausanne; décédée dans sa 86^e année. PV Vaud.

Alfred Matthey, cs expl.pensionné, La Chaux-de-Fonds; décédé dans sa 93^e année. PV Neuchâtel.

Michel Seydoux, fonctionnaire spécialiste, Fribourg; décédé dans sa 81^e année. PV Fribourg.

ENSEMBLE NOUS SOMMES TOUJOURS PLUS FORTS

Recrute des collègues,
fais-les adhérer au
SEV et tu recevras
de nouvelles primes
attractives!



Jean Clivaz a eu 90 ans le 17 avril dernier



Jean Clivaz a fêté ses 90 ans tout récemment, le 17 avril 2015. Son parcours: il entre aux CFF en 1947 comme apprenti de gare. En 1957, il entre à la Fédération suisse des cheminots (SEV). En 1961, il est nommé secrétaire SEV. En 1970-1975, il sera également rédacteur responsable du «Cheminot». En 1975, il est nommé secrétaire romand de l'Union syndicale suisse. En mai 1981, il devient président du SEV. En 1983 il est élu conseiller national sur la liste du Parti socialiste bernois. En 1987 il est nommé par le Conseil fédéral à la direction des PTT. Il prendra sa retraite en 1990.

Nous lui adressons tous nos vœux.

SEV

Pensionnés

Jedi 7 mai ■ PV Jura et PV Neuchâtel

le long de l'Aar et
de la Murg
de Murgenthal
(AG) à St. Urban
(LU)

Course pédestre

Pour la PV Jura:
S'annoncer sans faute jus-
qu'au lundi soir 4 mai, au
collègue Lucien Mouttet,
tél. 032 4225773

Pour la PV Neuchâtel:
Inscriptions jusqu'au mardi
5 mai à Yvan Renevey,
032 725 62 88 ou
reney26@gmail.com

Pour les non-marcheurs,
possibilité de partir de
La Chaux-de-Fonds à 10.02
et de Neuchâtel à 10.33,
arrivée à St. Urban à 12.28.

La Murg est un affluent de l'Aar marquant la frontière entre les cantons d'Argovie et de Berne. Notre itinéraire suit le cours de cette rivière, puis de son affluent Rot jusqu'à St. Urban (LU) Parcours sans difficultés et avec de très faibles dénivellations.

■ Delémont: dép. 8.23 voie 3
Bâle: arr. 8.53 / dép. 8.59 voie 5
Olten: arr. 9.25 / dép. 9.55 voie 9
Murgenthal: arr. 10.07

■ Chaux-de-Fonds: dép. 08.02, arr. Bienne 08.42
Neuchâtel: dép. 08.27, arr. Bienne 8.43
Bienne: dép. 08.46
Olten: arr. 09.18, dép. 09.55
Murgenthal: arr. 10.07

Parcours pédestre: Murgenthal (414 m) – St. Urban (452 m) – Distance: 7 km – Temps de marche: 2h. Supplément de 2x800 m jusqu'à l'étang de Trübelbachweier (altitude 470 m).

A 12h45, repas au Klostersgasthaus Löwen avec le menu suivant au prix de CHF 18.50:
Saucisse à rôtir – sauce aux oignons – rösti – légumes. Dessert à choix (non compris dans le prix)

Retour:

St. Urban: dép. 15.30

Langenthal: arr. 15.41 / dép. 15.52 même quai
voie 5

Soleure: arr. 16.42 / dép. 16.59 voie 2

Bienne: arr. 17.13 / dép. 17.49 voie 3 pour Delémont, départ 17.17 pour Chx-de-Fds et 17.19 pour Neuchâtel.

Delémont: arr. 18.18 ou La Chaux-de-Fonds: arr. 17.58 et Neuchâtel: arr. 17.35.

Mercredi 3 juin ■ PV Vaud

Sortie d'été, Franches-Montagnes – St-Ursanne

Inscription jusqu'au 20 mai
2015 par carte postale
adressée à René Guignet,
route d'Aubonne 9a, 1304
Cossonay, ou par courriel:
rene.guignet@hotmail.ch
en mentionnant: nom, pré-
nom, adresse et nombre de
personnes

Pour notre première sortie 2015, nous vous proposons de découvrir sous un soleil que nous n'espérons pas avare de ses rayons, cette région bucolique des Franches-Montagnes, avec ses vallons verdoyants et sa jolie cité médiévale de St-Ursanne.

Nous vous proposons le programme suivant:
Départ de Lausanne à 8.45, voie 8 avec l'ICN 1619, changement à Neuchâtel, dép. 9.32, voie 7, direction La Chaux-de-Fonds, puis de ce lieu, départ de voie 1 à 10.02, direction Saïgnelégier, à travers les Franches-Montagnes.

A l'arrivée à St-Ursanne, comme pour le retour l'après-midi, un bus sera organisé pour conduire jusqu'au centre-ville celles et ceux qui rencontrent des difficultés pour marcher. A partir de 12h, l'apéritif et le repas nous seront servis à l'hôtel du Bœuf. Au menu: salade campagnarde – rôti de porc forestier – vacherin glacé. Après le repas et la traditionnelle partie récréative assurée par notre animateur de service, vous pourrez librement visiter cette jolie bourgade dont les pierres respirent encore l'animation de son riche passé. Nous prendrons le chemin du retour avec le train de 16.16, et après un changement à Delémont, nous arriverons à Lausanne à 18.15. Pour la prise en charge des frais du repas et des boissons (blanc, rouge, eaux minérales et café), une participation de 60 fr. vous est demandée. Cette dernière sera encaissée durant le voyage d'aller et nous vous remercions d'avance de prévoir la monnaie en conséquence.

Titre de transport: carte annuelle de voyage, carte journalière ou billet à demi-prix à destination «St-Ursanne» aller via La Chaux-de-Fonds – Glovelier et retour via Delémont. Une belle journée en perspective pour laquelle nous nous réjouissons d'avance de votre nombreuse participation. Recevez nos amicales salutations.

Votre comité

■ Assemblée des délégués de la FSG

Quelques changements au niveau des propriétés et des délégués

L'assemblée annuelle des délégués a eu lieu le 26 mars au restaurant Linde à Stettlen.

Le président Patrick Eicher a salué les délégués présents, les membres de la commission de gestion (CoGes) et Stefan Kappeler de la banque Coop, invité du jour. Il a également salué la présence de Kurt Suter, délégué de Suisse centrale, pour sa dernière assemblée des délégués, ainsi que Ernst Hungerbühler, délégué de Suisse orientale, nouveau venu.

Résultats 2014

Le président a remercié ses collègues de l'administration pour l'excellente collaboration, ainsi que les CFF, le SEV, la banque Coop et Reka. Il a aussi remercié les hôtes de la journée. Le résultat 2014 est ré-



A Bettmeralp, des travaux d'aménagement externe ont été effectués en 2014.

jouissant, avec un bénéfice respectable. De plus, l'année 2014 a vu, pour la première fois depuis 2010, les nombres de nuitées augmenter. Le taux d'intérêt sur les comptes personnels continuera à être fixé à 0,5%. Les contrôleurs des comptes recommandent à la FSG d'introduire une comptabilité

plus transparente. Le rapport 2014 ainsi que le budget 2015 ont été acceptés par les votants. Le nouveau comptable de la FSG, Christian Hunziker, a été remercié pour son excellent travail.

Travaux et autres

Concernant les propriétés, on

peut citer l'exemple de Grindelwald, qui a introduit un nouveau pot de bienvenue dès le 1^{er} février 2014. Du côté de Samedan, les responsables ainsi qu'un groupe de bénévoles ont mené des travaux de rénovation durant une semaine entière. Le parquet de la maison 1 a notamment été refait et paraît comme neuf désormais. A Bettmeralp, des travaux d'aménagement externe ont été effectués par une entreprise tierce.

Comme Josef Wiederkehr, délégué de Suisse orientale, a quitté ses fonctions, on lui a trouvé un successeur en la personne d'Ernst Hungerbühler, mécano à la retraite, habitant à Romanshorn. Il sera proposé en élection lors de l'AD/AG 2017. D'ici là, il exercera la fonction ad interim.

Kurt Suter, qui a remis sa démission, a représenté la Suisse

centrale comme délégué durant plus de 24 ans. Malheureusement, aucun remplaçant n'a été trouvé pour l'instant.

Heinz Schneider quant à lui est contraint d'arrêter sa fonction au sein de la CoGes en raison de la limite des mandats, ceci après 9 ans. Markus Zwahlen de Schwarzenburg, membre de la CoGes RPV, a été proposé et élu à l'unanimité comme nouveau membre de la CoGes FSG. On réitère la demande aux délégués de faire de la publicité pour l'offre de la FSG et de contribuer ainsi au succès de la Coopérative des maisons de vacances et de ski FSG. Chaque réservation est la bienvenue, que ce soit sur le site www.fsg-ferien.ch ou par téléphone à Renate Freiburghaus au 031 911 46 88.

Enfin, la date de la prochaine AD est fixée au 7 avril 2016.

FSG

■ Commission centrale ZPV

La ZPV ne se réjouit pas de la décision de la caisse de pension!

La 3^e séance ordinaire de la commission centrale a eu lieu le 20 avril.

Cette année, la ZPV a continué à proposer des cours movendo, avec comme thèmes principaux les changements dans la CCT et des discussions intéressantes sur l'avenir du personnel des trains. Environ 30 membres ont participé à ces cours dans les trois régions linguistiques.

ZPV Léman: grande réflexion

A Lausanne, une première rencontre a eu lieu pour discuter de l'avenir de la section ZPV Léman, qui se retrouve sans président, ceci afin de

trouver une solution adéquate.

Les mesures de stabilisation annoncées à la Caisse de pension CFF ont suscité une grosse discussion, une semaine après la décision. Pendant que les cadres encaissent des primes, le personnel se voit une fois de plus imposer des pertes de salaire. La tactique du salami continue à sévir... La limite de la douleur va bientôt être atteinte!

Les BAR: obligation!

La gestion du temps de travail occasionne également de gros soucis. On a encore toujours l'impression que les BAR n'ont pas à être respectées dans certaines régions,

ce qui va clairement à l'encontre de la CCT!

La direction VM a invité la ZPV à négocier les BAR et la première ronde aura lieu le 29 avril. Pour nous, une chose est claire: certains articles sont tabous et non négociables! Si aucun accord n'est trouvé, les règlements actuels resteront inchangés. Lors des candidatures pour les élections CoPe, les Surfaces personnel des trains ont vu tous les mandats repourvus. Dans la CoPe Division, une place est vacante.

Pascal Fiscalini, vice-président ZPV



«Je suis aussi un employé de manœuvre»

Barbara Schraner
Conductrice de bateaux



Beim SEV spielt die Solidarität.
Au SEV, on joue la carte de la solidarité.
Solidarietà: la carta vincente del SEV.



«Je suis aussi une conductrice de bateaux»

Hanspeter Eggenberger
Employé de manœuvre,
Président central RPV

■ ZPV Léman, assemblée générale du 25 mars

Beaucoup de postes vacants dans la section

Sur les 263 membres de la section, 15 sont présents et 8 collègues sont excusés. Le président Claude Gaille qui a donné sa démission, remercie P. Fiscalini, venu du Tessin, pour sa participation à l'assemblée.

Nous entamons les débats par les affaires COPE, Vladan nous donne des informations puis la parole est ensuite transmise à Pascal Fiscalini qui nous a préparé une petite présentation des points en suspens à la ZPV.

Examen OFT

Après plusieurs échecs consécutifs chez certains collègues, Claude nous rappelle les règles en la matière; en cas d'échec au simulateur, 4 passages sont prévus et en cas d'échec aux examens oraux et écrits, 2 passages sont acceptés et si échecs répétés, un examen psychotechnique est prévu.

Places de stationnement à Lausanne

Les places de stationnement de la plaque tournante à Lausanne ne seront plus accessibles pour le personnel des trains dès le 1.5.2015, 18 nou-

velles places seront à disposition au parking de Rosemont. Cette solution est provisoire et ces 18 places seront vraisemblablement insuffisantes, nous suivrons ce dossier avec attention et nous réagirons en cas de besoin.

Sécurité et agressions

Notre président nous informe sur cette thématique et regrette l'inertie que connaît le dossier. Nous allions bien sûr contrôler que le listing des agressions, tenu par le comité central de la ZPV continue d'être alimenté et tenu à jour.

Nouvelle répartition des avoirs de la section

Claude nous donne tous les détails de la nouvelle répartition des principaux actifs de la section et de leur répartition entre la section et l'amicale des agents de train Léman. Stéphane souligne que l'exercice comptable 2014 a été globalement bon. Manuela Julmy nous lit le rapport de la commission de gestion, cette dernière juge les comptes justes et bien établis. La commission de gestion propose à l'assemblée d'en donner décharge au caissier. Les comptes de l'exercice écoulé sont acceptés à

l'unanimité; le caissier et la commission de gestion sont déchargés de l'exercice comptable 2014, le caissier est applaudi et vivement remercié pour son travail précieux. Le budget 2015 est également accepté à l'unanimité.

Roulement national et international

Les demandes de prestations pour le changement d'horaire vont être faites dans les prochains jours par le responsable de la commission des roulements. Claude nous présente encore la composition des commissions de roulement pour les dépôts de Genève, Lausanne et Sion pour la saison 2014 – 2015.

Nominations statutaires

Trois personnes ont émis le vœu de nous quitter, il s'agit de Miriam Trifoglio, Roger Flückiger et le président. Ces trois personnes vont quitter leur fonction pour le 30.4.2015, les postes ont été longuement mis au concours et pour l'instant aucune candidature n'est parvenue à notre président. Le poste de responsable de dépôt pour Sion est toujours vacant et personne n'est intéressé à le reprendre pour l'instant, au-

cun collègue de Sion n'étant présent à l'assemblée, le poste ne sera pas pourvu dans l'immédiat.

Aucun candidat ne s'annonce pour chacune des trois places. Une séance avec la coach des sections du SEV et le secrétaire syndical en charge de la section a été agendée le 14 avril prochain à Lausanne, en présence des membres du comité de section, l'avenir de la section y a été débattu. «Lors de cette séance, Miriam a annoncé qu'elle pourrait rester au comité si elle est élue à la CoPe, relève le secrétaire syndical Jean-Pierre Etique. Par ailleurs, le SEV tient à assurer le comité de son entier soutien en cas de d'accompagnements individuels avec des membres de la hiérarchie des CFF.» Le poste au comité laissé vacant par la collègue Nicole Lang qui a quitté Lausanne le 1.12.2014 ne sera pas réattribué pour l'instant, le nouveau comité s'articulera selon les vœux du nouveau président. Pour la COPE, le collègue Angéloz J-M a aussi décidé de se retirer et nous espérons que ce mandat restera dans la section. Un poste vacant à la conférence CCT attribué à la Romandie est également au concours, nous espérons qu'un membre de la

section s'annoncera.

Divers

Claude veut rendre encore un hommage aux deux membres Miriam Trifoglio et Roger Flückiger qui vont rendre leur mandat pour le 30 avril prochain. Après ces deux hommages émouvants où un petit présent a été remis à nos deux camarades, Claude remercie et félicite les collègues suivants pour leur longévité et leur fidélité à notre organisation syndicale. Pour 25 ans de sociétariat: Rosat Astrid. Pour 40 ans: Reinhardt Ch., Bloch Roland, Fort Gérald, Maître René, Mauron Francis.

Notre président souhaite également une heureuse retraite et bon vent aux collègues qui vont prochainement faire valoir leur droit à la retraite, il s'agit des collègues Jean-Louis Cachin, Alexandre Bidaud, Monica Gueissaz et Georges Zimmermann.

Les prochaines activités de la section seront aux dates suivantes: sortie d'été, date à voir, assemblée automne de la section à Genève, date à voir, 19.11: assemblée régionale ZPV Ouest à Bienne et 5.12 Noël des enfants à Genève.

Le secrétaire au PV/contact.sev

Cours CCT CFF / CCT Cargo SA

Contenu: ce cours se concentre sur la nouvelle CCT CFF et CCF Cargo qui vient d'être négociée. Les CFF et les syndicats ont pu se mettre d'accord sur une nouvelle convention collective. Comme toujours, les négociations ont apporté beaucoup de nouveautés et de modifications dans la CCT.

Utilité du cours: les participantes et participants prennent connaissance des contenus de la nouvelle CCT ainsi que de leur application.

Public cible: collaboratrices et collaborateurs de CFF et de CFF Cargo.

Modération: Daniel Froidevaux, Jean-Pierre Etique et Vincent Brodard, secrétaires syndicaux SEV.

Dates et lieux

mercredi 2 septembre, Lausanne (SEV, secrétariat régional, Avenue d'Ouchy 9)

Frais: membres = gratuit. Non-membres= CHF 250.-

Inscription: secrétariat régional SEV, Formation, Avenue d'Ouchy 9, 1006 Lausanne. Tél. 021 321 42 52, fax 021 321 42 51 et e-mail bildung@sev-online.ch.

Important: Le cours aura lieu pour autant que le nombre minimum de 12 participants soit atteint. Les personnes pour lesquelles la date du 2 septembre 2015 ne convient pas peuvent s'inscrire et seront placées en liste d'attente. Un cours supplémentaire sera organisé dès que le nombre minimum requis de participants sera atteint.

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10707 ex. (total 43612 ex.), certifié REMP au 14.11.2014

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau
www.mittellandzeitungsdruck.ch

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 15 mai 2015.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 7 mai à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 5 mai à 10 h.

Angle droit

Goliath a parfois raison

Dans le trafic urbain, les sollicitations ne manquent pas pour les conducteurs de bus, et malheureusement, il est parfois nécessaire d'avoir de l'aide juridique.

C'est l'histoire d'un conducteur de bus qui a heurté un scooter et à qui on a fait porter la responsabilité, alors que les faits réels étaient tout autres.

Robert (nom fictif) conduit son bus, en plein trafic de midi. Il s'arrête à un feu en étant de façon correcte sur la piste de présélection de gauche, qui permet de continuer tout droit à l'intersection. Une fois le feu passé au vert, la circulation reprend mais une collision a lieu sur la partie avant du bus de Robert, et un scooter qui était arrêté devant lui auparavant se trouve sur la droite. Le scooter est renversé, mais heureusement, il n'y a pas de conséquences physiques pour le conducteur, qui réus-

sit de suite à quitter la route, ce qui rendra d'autant plus difficile la compréhension de l'évènement par la suite.

Conducteur inculpé

Deux mois après l'accident environ, Robert reçoit une communication comme quoi une procédure pénale a été ouverte pour avoir conduit sans l'attention nécessaire et sans maintenir une distance suffisante entre le bus et le véhicule qui le précédait, ce qui a entraîné un accident. C'était la version du conducteur du scooter, évidemment acceptée et validée par la police. Robert s'adresse alors à la protection juridique SEV, qui confie l'affaire à un conseiller juridique.

La vidéo aide parfois

Après avoir consulté les do-

cuments à disposition, le conseiller demande au service de la circulation les vidéos filmées par la caméra installée dans le bus de Robert, que l'entreprise avait conservées, puisque avertie à temps. Deux séquences du film montrent clairement comment le scooter a dépassé le bus par la droite alors que celui-ci était déjà en mouvement pour se mettre ensuite au centre de la chaussée. Cette manœuvre, déjà illégale à la base, n'a pas du tout été signalée et le scootériste n'a pas respecté une distance suffisante avec le bus de Robert, rendant l'accident impossible à éviter.

Témoignage d'un collègue

Le conseiller juridique demande également qu'on auditionne un collègue de

Robert, qui était en train de conduire un bus dans le sens inverse au moment de l'accident, et avait donc pu voir toute la scène. Sa version a évidemment confirmé les faits filmés et la manœuvre hasardeuse et illégale du conducteur du scooter.

Le conseiller met le doigt finalement sur toutes les infractions à la circulation commises par le conducteur de scooter, qui ont engendré la collision, aucunement due au conducteur de bus. Le conseiller se réserve alors la possibilité de poursuivre le scootériste qui avait donné une version des faits manifestement fausse.

Procédure abandonnée

Ces arguments ainsi que les preuves accablantes ne pouvaient que mener à l'aban-

don de la procédure, ce qui n'a pas manqué, quelques semaines plus tard. Pour Robert, c'est un soulagement. Etant confronté quotidiennement au trafic urbain chaotique, il est tout à coup mis en difficulté, même sans avoir commis aucune faute. Le fait même d'être au volant d'un gros véhicule met souvent les conducteurs en situation difficile. Robert est dès lors très reconnaissant au syndicat pour l'assistance octroyée. Il vaut ici la peine de souligner le rôle des caméras de surveillance, qui sont souvent l'objet de critiques mais qui ici ont vraiment aidé le personnel.

L'équipe de protection juridique SEV

«Je suis aussi un conducteur de bus»

Andreas Breker
Mécanicien sur moteur d'avion

«Je suis aussi un mécanicien sur moteur d'avion»

Gilbert d'Alessandro
Conducteur de bus
Président central VPT

Au SEV, on joue la carte de la solidarité.
Beim SEV spielt die Solidarität.
Solidarität: la carta vincente del SEV.

«Je suis aussi un mécanicien sur moteur d'avion»

Gilbert d'Alessandro
Conducteur de bus
Président central VPT

«Je suis aussi un conducteur de bus»

Andreas Breker
Mécanicien sur moteur d'avion

Au SEV, on joue la carte de la solidarité.
Beim SEV spielt die Solidarität.
Solidarität: la carta vincente del SEV.

«Je suis aussi un agent de train»

Andrea Hämmerli
Vendeuse de voyages

«Je suis aussi une vendeuse de voyages»

Andreas Menet
Agent de train,
Président central ZPV

Au SEV, on joue la carte de la solidarité.
Beim SEV spielt die Solidarität.
Solidarität: la carta vincente del SEV.

«Je suis aussi une vendeuse de voyages»

Andreas Menet
Agent de train,
Président central ZPV

«Je suis aussi un agent de train»

Andrea Hämmerli
Vendeuse de voyages

Au SEV, on joue la carte de la solidarité.
Beim SEV spielt die Solidarität.
Solidarität: la carta vincente del SEV.

Congé de paternité

Un pas dans la bonne direction

En matière de congé payé destiné aux pères, la Suisse appartient au peloton de queue.

En comparaison internationale, son congé de maternité est d'une durée très courte et le congé de paternité est vraiment peu développé, à quelques exceptions près.

Il est plus que temps que cela change.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a su reconnaître les signes du temps et profiter de l'opportunité qui s'offrait à elle. Par 13 voix contre 10 et 1 abstention, elle a en effet décidé tout récemment de donner suite à l'initiative parlementaire Martin Candinas (PDC) qui veut octroyer aux pères un congé payé de deux semaines via le régime des allocations pour perte de gain (APG).

Pouvoir concilier profession et famille n'est pas un sujet féminin, mais sociétal, qui concerne tout le monde. Que des

politiciens bourgeois comme Martin Candinas demandent un congé de paternité payé montre à quel point cette revendication est d'actualité et largement soutenue. Les jeunes pères veulent assumer leur responsabilité et occuper leur place dans les familles. S'ils en sont empêchés, on continuera à s'orienter sur une répartition traditionnelle des rôles. Et les pères seront contraints de jouer le rôle de «soutien de famille», les mères celui de «mère de famille». C'est pour cela que

l'USS s'engage afin que les pères aient rapidement la possibilité de construire une relation avec leurs enfants afin qu'après, il soit aussi possible de répartir équitablement le travail rémunéré et le travail non rémunéré.

Selon Martin Candinas, les pères doivent pouvoir bénéficier d'un congé de deux semaines jusqu'à ce que l'enfant ait six mois. Ces deux semaines devront, à l'instar du congé de maternité, être payées à 80% via les APG. Pour la Suisse, c'est le minimum qui puisse être fait en fa-

veur des familles. L'USS a bon espoir que la commission homologue du Conseil des Etats soutienne aussi ce projet et demande, en plus du congé de paternité de deux semaines et du congé de maternité garanti par la loi, un congé parental d'au moins 24 semaines financé sur une base solidaire et qui sera à répartir entre les parents. Cela, afin que la Suisse ne perde pas entièrement contact avec l'Europe en matière de politique familiale.

USS

MOVENDO

Das Bildungsinstitut der Gewerkschaften
L'Institut de formation des syndicats
L'istituto di formazione dei sindacati

**Cours de formation:
il reste encore des places
disponibles!**

Cycle ARPIP 2014/2015 – Politique générale de placement en capitaux, exercice des droits de vote des actionnaires – F1.3.1504

21.5.2015, Hôtel Préalpina, Chexbres.
Intervenant-e-s : Roby Tschopp (directeur Actares), Dominique Bidermann (directeur Ethos)

L'analyse transactionnelle, niveau 2 F2.4.1503

28 – 29.5.2015 ; Hôtel Préalpina, Chexbres.
Intervenante : Nicole Senn Mayor (formatrice d'adultes)

Economie politique – comprendre les enjeux F2.1.1502

28 – 29.5.2015 ; Hôtel La Longeraie, Morges. Intervenants: Samuel Bendahan (économiste, chargé de recherche), André Mach (maître d'enseignement en sciences sociales et politiques)

Recherche Internet et utilisation d'un compte de messagerie libre F2.6.1507

1.6.2015; Synergic, Yverdon-les-Bains.
Intervenant: Otto Keller (ingénieur et formateur)

La politique en direct – une journée au Palais fédéral F2.1.1506

3.6.2015; Palais fédéral, Berne. Intervenant-e-s: Cesla Amarelle, Maria Bernasconi, Ada Marra, Jean Christophe Schwaab, Eric Voruz, Véronique Polito (USS)

Fonctionner dans une équipe, un groupe, un comité F2.5.1511

16 – 17.6.2015 ; Hôtel Préalpina, Chexbres.
Intervenant: Gabriel Delaunoy (Master en sciences humaines, médiateur)

Cycle ARPIP 2014/2015 – Processus de liquidation, totale ou partielle, des caisses de pension F1.3.1506

18.6.2015; Hôtel Préalpina, Chexbres.
Intervenant: Jacques Schneider (avocat).

Travailler et vivre online, chances et risques des formes virtuelles de travail – Journée d'étude en collaboration avec l'USS B2.1.1501

30.6.2015, Fribourg, NH Hôtel.

Informations détaillées sur www.movendo.ch

Pour les membres, les frais (cours, alimentation et/ou nuitée selon annonce) d'au moins un cours par année sont pris en charge par le syndicat. Après réception de votre inscription, nous vous informons des conditions auxquelles vous pouvez participer à la formation choisie.

Inscription sur notre site www.movendo.ch, par e-mail info@movendo.ch, par téléphone 021 310 48 70 ou par fax 021 310 48 79.



Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

Avec ses quelque 43000 membres, le Syndicat du personnel des transports SEV est le plus grand syndicat dans le domaine des transports publics.

Nous cherchons pour le 1^{er} août 2015 ou selon entente un/e

Secrétaire syndical/e à 80% pour notre secrétariat régional de Lausanne

En tant que nouvelle collaboratrice/nouveau collaborateur, vous traitez les dossiers syndicaux et relatifs aux conventions collectives de travail dans le domaine des entreprises de transports publics. Vous préparez les négociations, vous dirigez les délégations de négociation, vous accompagnez les cas particuliers lors de conflits professionnels et soutenez nos militants des sections dans leurs activités ainsi que dans le recrutement des membres. Vous soignez de manière autonome les contacts avec nos membres ainsi qu'avec les autorités publiques et politiques.

Après votre formation, vous avez acquis une expérience professionnelle de plusieurs années dans une entreprise de transports publics ou dans une organisation sans but lucratif. Vous savez négocier, êtes capable d'imposer votre point de vue et disposez d'une aptitude à la communication. Vous êtes en mesure d'organiser vous-même votre travail, êtes apte à travailler en team, avez une bonne résistance au stress et arrivez à garder votre sang-froid dans toutes les situations. Des connaissances en matière de droit du travail et des assurances sociales, ainsi que dans les questions de politique des transports et de politique syndicale sont requises. Une expérience dans la gestion de projets et la direction de négociations est vivement souhaitée.

Vous êtes prêt/e à vous investir pour défendre les intérêts de nos membres. De langue maternelle française avec de bonnes connaissances de l'allemand, vous vous exprimez par écrit dans un style sûr et n'avez aucune crainte à vous produire en public.

Nous vous offrons une activité variée dans un environnement professionnel stimulant avec un climat de travail agréable et des conditions d'engagement modernes.

Ce poste vous intéresse? Adressez votre postulation complète à Madame Miriam Brand, cheffe du personnel, jusqu'au 15 mai 2015. SEV, Steinerstrasse 35, 3000 Berne 6, miriam.brand@sev-online.ch. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Madame Barbara Spalinger, vice-présidente SEV, tél. 031 357 57 57.

Vous trouvez des informations sur le SEV en consultant notre site internet: www.sev-online.ch

Ateliers d'Yverdon: conditions de travail préoccupantes

Les CFF n'ont cru qu'en leur propre sondage

Il aura fallu beaucoup de temps et d'énergie pour obtenir enfin de la direction des Ateliers d'Yverdon qu'elle réagisse à une situation dénoncée par le SEV au printemps 2013 déjà. Cette direction s'était payé le luxe d'ignorer les signaux d'alarme du SEV pendant de nombreux mois. Déplorable.

C'est en automne 2012 que le syndicat a distribué le « questionnaire de Karasek » dans divers Ateliers Industriels CFF, dont celui d'Yverdon.

Ce genre d'enquête, soutenue par le Fonds Suva, vise à évaluer la manière dont le travailleur vit son travail en mettant l'accent sur les risques psychosociaux.

Les résultats d'Yverdon ont été particulièrement accablants, avec un taux de stress ressenti de 33% chez les collaborateurs, dû en partie à un manque de marge de manœuvre, de la pression, un manque de soutien de la part de la hiérarchie, le sentiment pour certains de travailler dans une prison, etc.

Premier pas vers la direction

Le syndicat s'est alors logiquement tourné vers la direction des Ateliers afin d'obtenir des mesures pour améliorer la situation. Aucune écoute de leur part, eux qui estiment que le sondage n'est pas représentatif et qu'il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures.

«Focus groups»

Résolus, les représentants du personnel n'ont pas lâché l'affaire et ont organisé des groupes de discussions, des «focus groups», afin de regrouper les préoccupations des travailleurs et en tirer une analyse. Le document final a été présenté à la Direction en septembre 2014 et démontre, une seconde fois, qu'il y a de nombreux problèmes au sein des Ateliers d'Yverdon.

Rebelote: on nous reproche à nouveau que cette analyse n'est pas valable, car pas assez représentative. Il faut attendre les résultats du sondage sur la satisfaction du personnel. «Les CFF ne nous considèrent pas comme un partenaire sérieux, c'est malheureux», déplore Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical SEV. «Les résultats du sondage CFF montrent pourtant bien que le

SEV était très proche de la réalité», explique-t-il. Les appréciations, dans l'enquête CFF, vont de peu positives à très négatives. Ce que les travailleurs reprochent surtout: manque de temps imparti, manque de dialogue, peu de confiance dans la direction, manque de possibilité de donner son avis. Une entreprise qui connaît une «passivité résignée» (indifférence et frustration) et une «énergie corrosive» (engagement destructif, mécontentement et méfiance) aussi élevées que cela ressort dans le sondage CFF, ne va clairement pas bien.

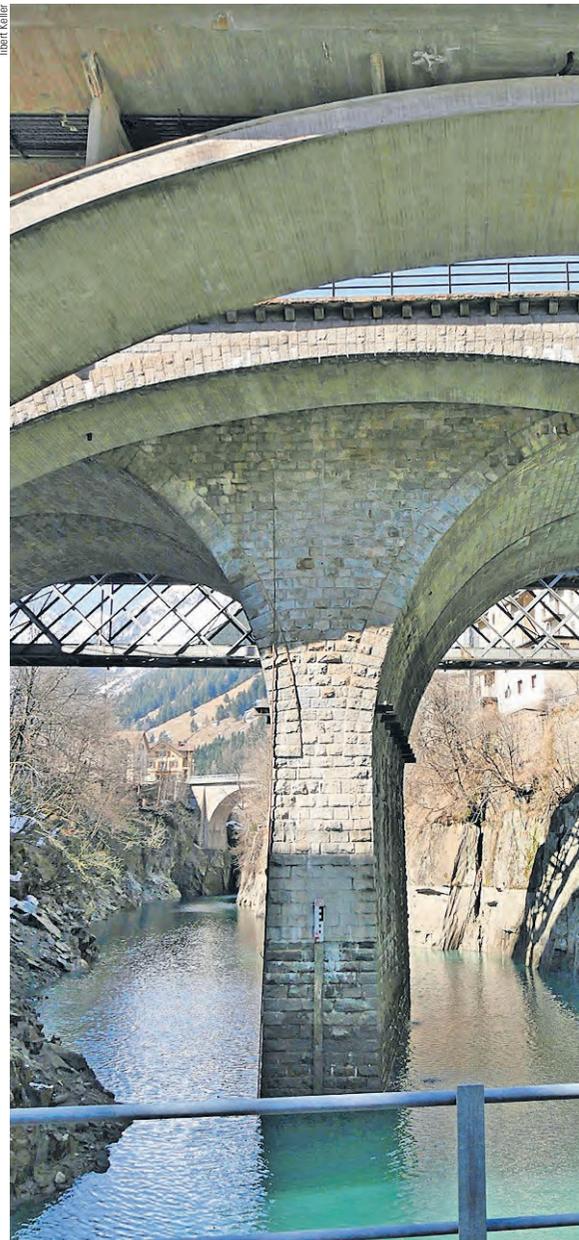
Des mesures s'imposent

Le SEV est frustré par la lenteur et le peu d'intérêt manifesté par les Ateliers envers les enquêtes faites du côté du syndicat, qui a investi beaucoup de temps dans ce dossier.

Une délégation du SEV et la CoPe Surface vont maintenant solliciter une rencontre avec la direction afin de débattre des mesures à prendre et du suivi dont ces mesures devront faire l'objet. Il souhaite des mesures sur le long terme, afin d'atteindre un objectif de bien-être au travail.

Henriette Schaffter

Photomystère: «Où la photo a-t-elle été prise ?»



Le concours de **contact.sev**

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) sera tiré(e) au sort parmi les réponses correctes.

Solution du concours paru dans **contact.sev** n° 7:

La gare de Zweisimmen.

Le sort a désigné **Frédéric Caille, domicilié à St-Cergue, et membre de la section VPT NSStCM.**

Conditions de participation:

Par carte postale Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la-nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 6 mai 2015



Les conditions de travail aux Ateliers d'Yverdon sont préoccupantes.